

# NIEDERSTINZEN



**JANVIER 2016**

# Adresses utiles

Tél : 03.87.07.61.16  
mairie.niederstinzel  
@wanadoo.fr

**Mairie de Niederstinzel**  
42, rue principale  
**57930 NIEDERSTINZEL**

Maire: KLEIN Didier  
Tél 03.87.07.64.74  
1er adjoint: BOUR Jean Marie  
Tél 03.87.07.52.69  
2ème: WINKLER Alphonse  
Tél 03.87.07.64.73  
3ème: SCHUSTER GREIB Edgar  
Tel 06.06.88.06.18

Site internet  
[www.niederstinzel.fr](http://www.niederstinzel.fr)

Sécrétariat : SCHMELZER Vicky  
Permanences:  
Lundi de 18 à 19h (présence maire)  
et le Jeudi de 13h30 à 16h30

**POMPIERS 18**

Chef de corps  
WILLIG Etienne  
06.74.10.86.28  
06.70.77.38.90

ZAC des Terrasses de la Sarre  
3, Terrasse Normandie  
BP 50157  
57403 SARREBOURG Cedex  
Tél : 03.87.03.05.16

Ouverture déchèterie Berthelming  
le lundi de 9h à 12h  
le mercredi de 14 à 18h\*  
le jeudi de 14 à 18h\*  
le samedi de 9h à 12h et de 13 à 18h\*  
*\*Fermeture à 17h en période d'hiver*

**Communauté de Communes  
Sarrebouurg Moselle Sud  
CCSMS**

**Pôle Déchets  
Pays de Sarrebouurg**

Président: Roland KLEIN  
Directeur Général des Services:  
Jean Marc PAQUIN

ZAC des Terrasses de la Sarre  
3, Terrasse Normandie  
CS 70150  
57403 SARREBOURG Cedex  
Tél : 0800 807 018  
Gratuit depuis poste fixe

Tél: 03.87.07.60.38

**TRESOR PUBLIC**  
11, rue des Remparts  
**57930 FENETRANGE**

Horaires d'ouverture:  
lundi, mardi & jeudi:  
9h/12h et 13h/16h00  
mercredi & vendredi:  
9h/12h

Receveur Municipal:  
Mme Dorothee DA SILVA

Pour le prélèvement automatique:  
\*de l'impôt sur le revenu  
\*des taxes locales  
\*Facture eau du SEB  
Nota: redevance OM voir Trésor  
Public de Sarrebouurg

Abbé Jérôme  
PETITJEAN  
Presbytère Catholique  
57400 SARRALTROFF  
Tél: 06.09.62.01.76

Pasteur Christian BAUER  
qui habite 67-Diemeringen  
christian.bauer1@orange.fr  
Tél: 03.88.91.56.48

# Le mot du Maire

Chers administrés,

*Que retenir de 2015; bien plus de tristesse que de joie.*

*Après les assassinats dans les locaux du journal satirique Charlie Hebdo en début d'année, la barbarie a basculé dans l'horreur le vendredi 13 novembre avec les attaques terroristes à Paris au Stade de France, sur les terrasses de 2 cafés et dans la salle de spectacle du Bataclan en faisant 130 morts et près de 350 blessés. Que de haine au nom d'une soit disant idéologie religieuse. Peut-on encore espérer imaginer un monde meilleur ?*

*Au niveau communal, l'année 2015 a plutôt été calme en travaux: achat d'un photocopieur et d'une nouvelle faucheuse, démolition de l'ancienne maison Heck, acquisition de terrains pour la future extension du lotissement, approbation du conseil municipal et arrêté préfectoral de la révision de la carte communale qui délimite les nouveaux terrains constructibles sont les dépenses les plus importantes et, en parcourant ce 24<sup>ème</sup> bulletin municipal, vous découvrirez, comme les années précédentes, les délibérations du conseil, le budget communal, les faits et activités diverses de l'année 2015 de notre village dont la validation du label de la 2<sup>ème</sup> fleur des villes et villages fleuris suite au passage cet été du jury régional. Vous pouvez également consulter ces informations sur le site internet de la commune: [www.niederstinzeln.fr](http://www.niederstinzeln.fr) qui sera complété ces prochains mois et si vous souhaitez insérer un article sur ce site, vous pouvez nous le faire parvenir en mairie.*

*Très bon bilan de notre salle communale « Le Préau » qui a été utilisée 45 fois l'an dernier, principalement par le club d'épargne « Au Bon Coin » avec ses levées mensuelles, par les autres associations du village, par la commune et surtout par de nombreux privés à la satisfaction générale.*

*L'année 2016 débutera par le recensement de la population du 21 janvier au 20 février; merci de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur Vicky Schmelzer et il faut prévoir un tassement de la population suite à la diminution du nombre de personnes par foyer et au peu de nouvelles constructions ces 5 dernières années.*

*Les préparatifs des importants travaux de rénovation du temple: toiture, ravalement, rampe d'accès pour handicapés sont en cours; il reste à valider le choix des entreprises suite à l'appel d'offres fin 2015, à finaliser avec la Fondation du Patrimoine le lancement de la souscription en février 2016, à compléter le dossier de demande de subvention à la nouvelle région «ACAL»; ce chantier de plus de 200.000€ HT sera subventionné à près de 75% et se terminera avant la fin d'année.*

*La voirie définitive de la rue du Coteau au lotissement sera également réalisée en 2016 et l'étude de l'assainissement communal sera pilotée par les services de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud pour retenir définitivement le type d'assainissement pour les habitations de la commune: collectif ou non collectif ou un mixte des deux. A quand le démarrage de ces travaux ? En 2017 ou un peu plus tard.*

*Je remercie l'équipe municipale: les adjoints Jean Marie, Alphonse & Edgar, les conseillers municipaux Alexis, Céline, Christine, Jacky le photographe, Pascal, Valérie & Yannick et le personnel communal Vicky, Romain et Myriam pour leur implication et leur soutien en de maintes occasions en 2015.*

*Félicitations et remerciements aux associations locales pour leurs diverses animations et encouragements pour l'année à venir pour persévérer dans cette dynamique. Une nouvelle association est en cours de création: ses objectifs étant de gérer la salle « Le Préau » mais également de créer de nouvelles activités en direction des enfants et adolescents; avis aux volontaires pour faire perdurer le bénévolat.*

*Remerciements à l'ensemble de nos concitoyens pour leur participation aux diverses manifestations locales et pour le fleurissement de notre commune, le label « 2 fleurs » étant un peu le vôtre.*

*Je me fais l'interprète des adjoints, de l'ensemble du conseil et du personnel communal pour vous formuler mes meilleurs vœux de santé et de bonheur dans votre vie personnelle et familiale.*

## Bonne Année 2016

Le Maire: Didier KLEIN

## Cérémonie des vœux

*La municipalité a accueilli pour la première fois l'ensemble de la population dans la nouvelle salle des fêtes baptisée « Le Préau » pour la cérémonie des vœux.*



Quand les premiers hôtes de la municipalité arrivent dans la salle du Préau, il règne une ambiance de chapelle. Des bougies allumées sont alignées sur les tablettes des grandes baies vitrées. Il y en a 17 en tout. Les lumignons brûlent en mémoire des 17 victimes du terrorisme islamique. Le massacre est encore présent dans tous les esprits. Le maire, Didier Klein, a tenu à exprimer de cette façon la solidarité de sa commune avec les victimes.

Après le temps des échanges de vœux individuels, Christine Jehle a pris le micro. La benjamine du conseil municipal a reçu la mission d'accueillir les invités et prononcer les vœux de la municipalité. Elle a assumé sans trac, avec une aisance quasi professionnelle. Les souhaits vont de soi : santé, bonheur, réussite et bonne entente dans le village.



### **Factures payées, subventions attendues**

Après un éloge appuyé à la nouvelle équipe composée de quatre anciens conseillers et sept nouveaux, le maire a passé en revue le chantier de la salle des fêtes. Il en a exposé l'initiative, les péripéties et le financement. Le coût total a été de 420 000 € subventionné à hauteur de 70 %. Mais en attendant de récupérer la TVA et les subventions, la commune a dû recourir à des emprunts à court terme : 250 000 € sur un an à 2% ; et 130 000 sur six mois. Mais toutes les factures sont payées, et seulement la moitié des subventions récupérées.

Puis le premier magistrat a donné les modalités de location de la salle aux associations et aux particuliers. Un comité des fêtes est en voie de création pour gérer la salle.

Parmi les associations, Didier Klein a annoncé la résurrection du club d'épargne « Au bon Coin ».

Passant aux autres nouvelles, le maire a remercié les propriétaires qui ont offert à la commune le loyer de la chasse communale. Ce revenu sera affecté à l'entretien des chemins ruraux.

Puis, l' élu a remercié tous ceux qui contribuent à la vie associative et au fleurissement du village. Un aperçu sur les perspectives de 2015 a ensuite été réalisé. Notamment avec le passage du jury des villages fleuris pour le maintien du label « 2 fleurs » ; un référendum sur une seconde gare de TGV à Vandières ; les élections cantonales & régionales ; la disparition des petites communes ; l'évolution de la carte communale et un point sur le chantier de la voirie du lotissement.

## **Séance du 17 février**

### **DESIGNATION ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIERS ROUGES**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal la nécessité de désigner un estimateur de dégâts de gibiers rouges,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne M. HOLTZSCHERER Ernest, retraité, demeurant à 57930 Postroff 4, rue des Roses, comme estimateur de dégâts de gibiers rouges,

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR REFECTION DES FACADES & DE LA COUVERTURE DU TEMPLE**



Monsieur le maire soumet au conseil municipal le projet relatif à la réfection des façades et de la couverture du temple; estimatif présenté par le maître d'œuvre retenu par le conseil municipal lors de la séance du 25 mars 2011 à savoir Mr Christian FISCHER, architecte DPLG.

**Vu** l'état général de dégradation importante des façades et de la toiture,  
**Vu** le montant total estimatif des travaux chiffré à 227 971 € HT y compris les options,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- s'engage à couvrir dès 2015, la partie à la charge de la commune avec inscription au budget,
- sollicite la subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ce projet,

### **RECRUTEMENT ADJOINT 2<sup>e</sup> CLASSE DES SERVICES TECHNIQUES**

Considérant que le contrat de Mme SINTEFF Myriam occupant le poste d'adjoint 2<sup>e</sup> classe des services techniques de la commune depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, se termine le 31 mars 2015;

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2015, la commune pourra recruter un adjoint 2<sup>e</sup> classe des services techniques non titulaire à temps non complet,
- l'agent percevra une rémunération mensuelle brute correspondant au 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle 3, indice brut 342 – indice majoré 323 pour une durée hebdomadaire de service fixée à 5 heures,
- autorise le maire à signer le contrat à durée déterminée à intervenir,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.

### **AVOIR EDF**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'un chèque d'EDF d'un montant de 272,15 € concernant la surfacturation au 2<sup>ème</sup> semestre 2014 de la consommation électrique de la salle communale « le Préau ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le chèque d'un montant de 272,15 € d'EDF,

### **ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'actuel matériel informatique de la commune est obsolète, qu'il y a lieu de le remplacer par un nouvel équipement avec une mémoire beaucoup plus importante afin d'accélérer la transmission des documents aux divers administrations locales et départementales.

Après comparatif des offres, le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de NIVALYS de 57380 FAULQUEMONT pour un montant HT de 1 452 €,
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015,

## **Le fleurissement, c'est l'affaire de tous**

*Les participants au concours des maisons fleuries ont été récompensés de leurs efforts.  
A Niederstinzel, les mains vertes ont remporté trois prix d'arrondissement.*



La municipalité a invité les fleuristes de la localité pour une soirée de récompenses dans la salle communale Le Préau. Accueillies par le maire Didier Klein, les mains vertes de la commune ont pu suivre le diaporama de la secrétaire Vicky Schmelzer présentant les maisons fleuries et les divers aménagements paysagers de Niederstinzel. Un régal pour les yeux que ce défilement de superbes maisons, jardins et arrangements divers à travers le village. Pas étonnant que la localité soit récompensée par le label « Village fleuri » depuis 2007.

Le maire a remercié les bénévoles et toute l'équipe municipale pour le travail fourni et pour leur participation aux journées d'entretien afin de maintenir les 2 fleurs qui ornent le panneau de Niederstinzel. Il a également indiqué que le jury régional du fleurissement viendra visiter le village dans le courant de l'été prochain pour valider le fleurissement communal.

Didier Klein a félicité tous les participants du concours des maisons fleuries en notant avec fierté les 3 lauréats de l'arrondissement : le prix d'encouragement à Francine Klein dans la catégorie « habitations avec espaces verts », le prix d'excellence à Adèle Klein et le prix d'encouragement à Andrée Schneider dans la catégorie « habitations sans espaces verts ». Tous les participants ont été récompensés par un pot printanier et un bon d'achat de 10 €.

### **Presque une tradition**

Le président de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, Roland Klein, a fait part de son étonnement devant la qualité du fleurissement et invité particuliers et commune à persévérer pour l'accueil et l'attractivité du territoire à la veille du printemps naissant.



Le vice-président du conseil général de la Moselle, Alfred Poirot, a chaleureusement félicité les participants et la commune pour ses 2 fleurs, soulignant que la Moselle figure toujours au podium des départements fleuris français. Le département de la Moselle vient en effet de recevoir le label national pour 5 ans, un trophée national qu'il détient depuis 1999. Niederstinzel était déjà de la partie depuis les années 90 grâce à la contribution de toutes ces mains vertes, celles d'hier et celles d'aujourd'hui qui veillent au fleurissement de leur lieu de vie.

Le maire a clôturé cette soirée en invitant à la prochaine journée de bénévolat et à partager le verre de l'amitié.

## **Séance du 17 mars**

### **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION & DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est présenté. Il en ressort un déficit global de clôture de 80 771,66 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31,  
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'exercice 2014,  
Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget 2014.

Le compte administratif 2014 peut se résumer de la façon suivante :

#### **En Fonctionnement :**

|                                    |   |              |
|------------------------------------|---|--------------|
| Recettes                           | : | 171 119,14 € |
| Dépenses                           | : | 133 731,93 € |
| Soit un excédant de fonctionnement | : | 37 387,21 €  |

#### **En Investissement :**

|                                  |   |                |
|----------------------------------|---|----------------|
| Recettes                         | : | 286 164,99 €   |
| Dépenses                         | : | 404 323,86 €   |
| Soit un déficit d'investissement | : | - 118 158,87 € |
| Résultat de clôture 2014 :       |   | - 80 771,66 €  |

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-1 et suivants,  
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le maire,  
Considérant que, pour ce faire, le maire doit quitter la séance,  
Considérant que Monsieur Jean-Marie BOUR, adjoint peut le remplacer,  
Considérant que le compte de gestion préalablement adopté fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.



### **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION & DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2014**

Le compte de gestion du lotissement établi par le receveur municipal est présenté. Il en ressort un déficit global de clôture de 47 090,51 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31,  
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'exercice 2014,  
Considérant la concordance du compte de gestion du lotissement retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif du lotissement retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire,  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du lotissement du budget 2014.

Le compte administratif du lotissement 2014 peut se résumer de la façon suivante :

**En Fonctionnement :**

|          |   |              |
|----------|---|--------------|
| Recettes | : | 154 277,93 € |
| Dépenses | : | 154 277,93 € |
| Soit     | : | 0 €          |

**En Investissement :**

|                                  |   |               |
|----------------------------------|---|---------------|
| Recettes                         | : | 147 346,33 €  |
| Dépenses                         | : | 194 436,84 €  |
| Soit un déficit d'investissement | : | -47 090,51 €  |
| Résultat de clôture 2014 :       |   | - 47 090,51 € |

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le maire,

Considérant que, pour ce faire, le maire doit quitter la séance,

Considérant que Monsieur Jean-Marie BOUR, adjoint peut le remplacer,

Considérant que le compte de gestion du lotissement préalablement adopté fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif du lotissement,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement 2014.



**SUBVENTIONS COMMUNALES 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions ci-après pour l'exercice 2015.

|  |          |
|--|----------|
| • Amicale des Sapeurs Pompiers                                 | 800,00 € |
| • Association "Sport Culture Loisirs"                          | 200,00 € |
| • Donneurs de Sang Bénévoles                                   | 100,00 € |
| • Les Métronomes de Bénestroff                                 |          |
| pour l'animation musicale de la cérémonie du 8 mai             | 150,00 € |
| • Centre Local d'information et de Coordination Gérontologique | 50,00 €  |
| • Fondation du Patrimoine                                      | 50,00 €  |
| • Divers   | 250,00 € |

**ADHESION A MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC)**

Le maire présente au conseil municipal l'agence technique départementale créée en 2013 à l'initiative du Conseil Général de la Moselle.

Cette agence vise trois objectifs :

- compenser le retrait des services de l'Etat qui apportaient, par le passé, leur ingénierie technique aux collectivités,
- répondre à la complexité technique et juridique croissante des projets,
- pallier le manque d'assistance à maîtrise d'ouvrage en mutualisant les ressources humaines et techniques utiles aux communes et intercommunalités.



Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'adhérer à « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE », Etablissement Public Administratif départemental dont les statuts figurent en annexe à la présente délibération,
- de mandater Monsieur le maire pour représenter la commune de Niederstinzell, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE » selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts figurant en annexe à la présente délibération.

## ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA MOSELLE



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1425-1 et L. 5214-27 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-019 du 16 mai 2013 attribuant la compétence L 1425-1 à la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud ;  
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud mentionnant la compétence L. 1425-1 ;  
Vu la délibération n°2015-04 de Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud sollicitant de ses communes membres la possibilité d'adhérer à un syndicat mixte compétent en matière de communications électroniques ;

Considérant que la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud s'est positionnée en faveur de l'adhésion au futur Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle qui regroupera le Département et les établissements de coopération intercommunale intéressés, en vue d'exercer les compétences d'établissement et d'exploitation de réseaux de télécommunication à Très Haut Débit (THD) et de commercialisation de l'ensemble des réseaux d'initiative publique portés par les collectivités adhérentes,

Considérant que l'adhésion est soumise au transfert de la compétence L. 1425-1 du CGCT,  
Considérant que, pour un mode d'exercice rationnalisé et pertinent de la compétence, la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud doit être autorisée par ses communes membres, selon les règles de majorité qualifiée à l'accord des communes membres de la Communauté selon les règles de majorité qualifiée fixées par la loi (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, majorité à laquelle s'ajoute l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée), à adhérer à un syndicat mixte ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise :

- la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud à adhérer à un syndicat mixte exerçant, en lieu et place de ses adhérents, le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT ;
- Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



## CONTRAT D'ENTRETIEN POMPE A CHALEUR

Le maire présente au conseil municipal la proposition de contrat d'entretien de la pompe à chaleur installée dans la salle communale « Le Préau », contrat qui permet de bénéficier de la garantie STIEBEL ELTRON pour une durée de 6 ans sur les pièces détachées et qui sera révisé annuellement suivant l'indice BT40.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de souscrire le contrat de contrôle annuel d'étanchéité et de maintenance avec l'entreprise LAPLACE de Sarrebourg, suivant le contrat annexé ; la première annuité étant gratuite,
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015



## DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MINISTERE DE L'INTERIEUR PHOTOCOPIEUR & BROYEUR D'ACCOTEMENT

Monsieur le maire présente les devis :

- d'un photocopieur noir/couleur à 25 copies/min qui permettra également de scanner les différents documents administratifs nécessaires pour la dématérialisation avec les différents services de l'état (Sous-Préfecture, trésorerie, etc),
- d'un broyeur d'accotement pour l'entretien des bas-côtés de la voirie communale,

Le montant HT estimatif de ce matériel est de 9 100 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acheter un photocopieur et un broyeur d'accotement,
- de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire,
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015,



## **Affluence record à la belote**



Le concours de belote organisé dans la salle des fêtes de Diedendorf par le club d'épargne « Au bon Coin » a connu un franc succès.

Il a en effet réuni 144 participants. Comme les années précédentes, les organisateurs ont accueilli de très nombreux joueurs en provenance de communes proches, mais aussi des passionnés venus d'horizons beaucoup plus lointains.

Au total, ce sont près de 80 communes qui étaient représentées par les 144 participants. La parité n'était pas encore atteinte, mais elle progresse, puisque près de 20 % des adeptes de la belote étaient des dames.

Après trois séries de 20 jeux, les différents lauréats ont été récompensés par le président Didier Klein.

Christian Oster, de Diedendorf, a remporté le 1<sup>er</sup> prix de 250 € avec 6 512 points. Il était talonné par Marie Christophe, de Torcheville, partie avec le 2<sup>ème</sup> prix de 120 € grâce à ses 6 358 points. Le 3<sup>ème</sup> prix de 60 € a été attribué à Cédric Scheer de Wimmenau, au score de 6 165 points.

Les autres récompenses étaient de jolis lots en nature, utilitaires ou décoratifs. Venu de Niderviller, Paul Spengler est reparti avec le 4<sup>ème</sup> prix, alors que le 5<sup>ème</sup> est revenu à Angélique Legru de Sarrebourg. Tous les autres joueurs ont été primés dans la foulée, se voyant chacun remettre un lot de consolation.



### **Rendez-vous dans un an ...**

Le comité du club d'épargne « Au bon Coin » a été ravi du succès de ce concours et donne dès à présent rendez-vous aux nombreux amateurs de belote pour le prochain. Celui-ci sera organisé le 1<sup>er</sup> samedi du mois de mars 2016 dans la salle des fêtes de Diedendorf.



## Le grand ménage pour 2 fleurs

Rien à voir avec les élections cantonales. Le grand ménage est une opération annuelle organisée par la commune en vue d'embellir à peu de frais le village, grâce au soutien actif de nombreux bénévoles.

Une trentaine de volontaires avaient répondu à l'appel du maire Didier Klein. Parmi eux, des élus municipaux, de nombreux membres des associations soucieux de la qualité de la vie locale.

Cette année, l'objectif a été plus clair que jamais : garder le label 2 fleurs au concours des villages fleuris. Les volontaires ont mis à la disposition de la commune leurs outils, leurs tracteurs et leurs remorques pour débayer et mettre au compost les végétaux élagués et ratiboisés par des équipes très aguerries. Elles étaient judicieusement réparties dans tous les secteurs de la commune : place centrale, abords et intérieur cimetière, entrées du village, espaces verts près de la Sarre, rues du centre et parvis des églises,....

Les espaces verts communaux et privés ont été pris d'assaut et soumis à la dure loi des sécateurs, taille-haies et tronçonneuses. Les pelles, balais et râpeaux ont fait le reste. A midi, le rassemblement général a été convoqué grâce aux portables, derniers outils devenus indispensables.

Rendez-vous dans la nouvelle salle en attendant la reprise des travaux en guise de digestif. La conquête des 2 fleurs a été très dure. Les garder l'est davantage. Le maire a chaleureusement remercié les citoyens qui sont toujours présents lorsqu'il s'agit de préserver la qualité de vie et la convivialité dans sa commune.



# Séance du 14 avril

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

|                | Résultat cumulé fin 2014 | Reste à réaliser 2014 | Affectation de résultat |
|----------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Investissement | - 118 158,87 €           | + 102 203,00 €        | - 15 955,87 €           |
| Fonctionnement | 37 387,21 €              |                       | + 21 431,34 €           |

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

- déficit d'investissement au 001 : - 118 158,87 €
- affectation compte 1068 : 15 955,87 €
- excédent de fonctionnement au 002 : 21 431,34 €



## VOTE DES QUATRE TAXES LOCALES DIRECTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'arrêter pour l'année 2015 le produit global de la fiscalité directe locale à la somme de 59 871 € en augmentant de 2 % les taux des taxes locales pour l'année 2015 ; le prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources) dont la commune devra s'acquitter au titre de la péréquation entre les communes, suite à la réforme de la taxe professionnelle étant de 13 722 €.
- et de voter les taux suivants :

| DESIGNATION DES TAXES                  | Taux 2014 | Taux 2015 |
|--|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation                      | 13,81%    | 14,09 %   |
| Taxe Foncière bâtie                    | 7,66 %    | 7,81 %    |
| Taxe Foncière non bâtie                | 38,16 %   | 38,92 %   |
| CFE (Contribution Foncière Economique) | 21,26 %   | 21,69 %   |

## BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire expose au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le Budget Primitif 2015 en dépenses et en recettes:

| <u>SECTION :</u>   | <u>DEPENSES</u>  | <u>RECETTES</u>  |
|--------------------|------------------|------------------|
| - D'EXPLOITATION   | 181 183 €        | 181 183 €        |
| - D'INVESTISSEMENT | <u>300 274 €</u> | <u>300 274 €</u> |



## BUDGET PRIMITIF 2015 DU LOTISSEMENT

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2015 du lotissement au lieu dit "Serbel".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
approuve le Budget Primitif 2015 du lotissement en dépenses et en recettes comme suit :

| <u>SECTION :</u>   | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|--------------------|-----------------|-----------------|
| - D'EXPLOITATION   | 139 323,00 €    | 139 323,00 €    |
| - D'INVESTISSEMENT | 180 404,00 €    | 180 404,00 €    |

### CONTRAT D'ENTRETIEN – CLOCHES ET HORLOGE EGLISE CATHOLIQUE

Le maire informe le conseil municipal de la proposition de l'entreprise F. Gradoux et Fils du renouvellement du contrat d'entretien des cloches et de l'horloge de l'église catholique pour un montant HT forfaitaire annuel de 190,90 euros pour la période du 1/07/2014 au 30/06/2015, contrat qui prévoit une visite annuelle pour le contrôle et la vérification de l'ensemble de l'installation, et dont le montant est révisable chaque année suivant la formule du contrat.

Le conseil municipal après délibération :

- accepte ce contrat d'entretien annuel, pour une durée de 3 ans,
- autorise le maire à signer le contrat d'entretien à intervenir,
- s'engage à voter les crédits nécessaires chaque année,



### SITE INTERNET



Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a décidé de renouveler son site internet et propose aux différentes communes membres de créer un mini-site. La CCSMS prendrait en charge les frais de création de 500 € HT, mais les frais d'hébergement du site seront à la charge de la commune soit 180 € HT par an. La mise en ligne des mini-sites est prévue en juin.

Le conseil municipal après délibération :

- souhaite créer son mini site
- charge le maire de faire le nécessaire pour cette réalisation,
- les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget de la commune,



## Les anciens d'Algérie s'interrogent

*Les assises de l'UNC de Fénétrange et Niederstinzel ont réuni, sous la présidence de Charles Huber, une trentaine de membres. Les anciens d'Algérie se sont posé des questions sur l'efficacité du plan Vigipirate.*



L'assemblée générale de l'Union Nationale des Combattants de Fénétrange et Niederstinzel vient de se dérouler sous la présidence de Charles Huber, à Niederstinzel.

Après quelques minutes consacrées à de cordiales retrouvailles individuelles, le président a salué ses hôtes.

**Rapport moral.** – Charles Huber a remercié la municipalité de son accueil et a rendu hommage à ceux qui ont participé aux fêtes et cérémonies commémoratives. Notamment aux épouses des anciens combattants, à ceux qui prennent la relève. Il a cité également les deux vétérans de la guerre de 1939 – 1940, les seize anciens d'AFN, les trois militaires Opex et les trois soldats de France de l'UNC locale. Il a exprimé sa reconnaissance à l'orchestre des Métronomes de Bénestroff qui sont toujours présents aux commémorations, ainsi qu'aux porte-drapeaux.

**Actualité.** – Le président est passé à l'actualité. Après avoir rappelé le caractère apolitique de l'UNC, il s'est référé à un article publié dans la Voix de l'UNC. Il a fait un parallèle entre le terrorisme actuel et celui du début de la guerre d'Algérie, le 1<sup>er</sup> novembre 1954, après le massacre d'un instituteur. Le président s'est interrogé : « comment un terroriste muni d'un couteau peut-il s'attaquer à trois militaires armés de fusils d'assaut Famas et d'en blesser deux ? » C'est inconcevable pour les anciens d'AFN qui pendant vingt mois et plus de service en Algérie ont vécu l'expérience de la sentinelle face à des fellaghas aguerris. Le président a constaté que face à la guerre de civilisation qui a commencé, la réponse est une mobilisation générale.

**Rapport d'activités :** Le président a présenté le rapport d'activité. Il a donné diverses informations sur la présence des portes-drapeaux aux funérailles et cérémonies et les soucis rencontrés lors de la journée de la mémoire du 5 décembre. Charles Huber s'est réjoui de la présence d'un détachement de la base de Phalsbourg et la participation des sapeurs-pompier aux cérémonies.

**Trésorerie :** Après ces considérations politiques, l'assemblée a pris connaissance des comptes financiers. Ils ont été approuvés à l'unanimité. Le comité a décidé de ne pas modifier la cotisation.

**Membres sortants :** Les membres ont renouvelé leur confiance aux sortants Clément Albert & Jean-Pierre Siffermann.



**Exposition :** un regret a été exprimé sur le peu d'intérêt des enseignants pour les expositions UNC.

**Paroles aux Invités :** - Didier Klein, maire de Niederstinzel, s'est dit heureux d'accueillir ces assises. Il a donné quelques informations sur la nouvelle salle baptisée « le Préau », que beaucoup de ses hôtes viennent de découvrir.

- Claude Schamm, délégué cantonal de l'UNC, a rendu compte de la vie associative de l'UNC dans le canton. Il a félicité le président Huber de ses activités nombreuses et réussies.

- Alfred Poirot, vice-président du Conseil Général, s'est rallié à ces éloges. Il a annoncé son futur retrait des responsabilités départementales. Avant de conclure par un retour sur le demi-siècle précédent, notamment les massacres des années 1950 en Algérie, la guerre qui menace comme lors de la crise de Cuba, les rêves et

dérives de la jeunesse en mai 1968. Alfred Poirot rêve d'un retour aux fondamentaux du savoir vivre et de la politesse.

## **Fastueuse célébration de la victoire**

*Fénétrange et Niederstinzeln ont commémoré ensemble la fin de la guerre de 39-45, avec la participation de l'armée, de la fanfare, d'associations patriotiques et des sapeurs-pompiers.*

Sous un ciel couvert mais lumineux, le défilé est magnifique. En tête, l'orphéon de la fanfare des Métronomes de Bénestroff donne le tempo au son de marches militaires connues. Suivent les sapeurs-pompiers des deux communes, les porte-drapeaux, les sections UNC, FNACA, et la population.



Au monument, les Métronomes exécutent la sonnerie Aux Morts et la Marseillaise. Après la levée des couleurs et le dépôt de la gerbe par les élus, le maire fait lecture de la lettre de Jean Marc Todeschini, secrétaire d'Etat lorrain chargé des anciens combattants et de la mémoire. Le cortège se remet en place, direction la salle des fêtes. Dans la cour de la mairie, l'orphéon joue encore un pot-pourri de marches militaires, et conclut par la marche lorraine. Les élus passent alors devant, les musiciens, porte-drapeaux, sapeurs-pompiers et militaires pour les saluer.

### **L'appel du maire.**

Après la revue des troupes, le maire, Didier Klein, remercie de leur participation les élus présents dont les maires des villages environnants et les différents officiels. Il exprime aussi sa reconnaissance aux musiciens, aux sections UNC, au Souvenir Français, à la section FNACA, aux sapeurs-pompiers et au détachement d'officiers du 1<sup>er</sup> RHC du camp La Horrie de Phalsbourg. Evoquant le conflit mondial aux 60 millions de morts, il constate que la plupart des personnes présentes ont la chance de n'avoir pas vécu de temps d'atrocités, mais que personne n'est à l'abri de nouveaux risques suscités par les conflits et le terrorisme actuels. Il en conclut le besoin de vigilance, le devoir de mémoire. A cette fin il invite les jeunes à découvrir les hauts lieux du souvenir, notamment le Struthof, Schirmeck, le pays de Verdun, le nouveau musée de Gravelotte.



### **Faire face à la barbarie**

Alain Marty exprime les mêmes remerciements que ceux du maire local et sa reconnaissance aux officiers du 1<sup>er</sup> Régiment d'Hélicoptères de Combat dont certains se sont battus ou se battent encore pour la liberté et contre la barbarie. Il rappelle l'appel du Général de Gaulle et la lutte pour la libération, puis signale que le danger est toujours d'actualité et que l'Assemblée nationale doit veiller à donner à l'armée les moyens pour accomplir sa mission. Il rend hommage aux militaires OPEX qui ont accompli un travail remarquable en Afrique et au Proche Orient, et qui veillent actuellement dans le cadre de l'opération Sentinelle. Il

convie les Français de tous horizons à les soutenir et à se retrouver autour de leurs valeurs, en ce moment de commémoration qui doit être celui de l'espoir.

A l'issue de cet appel, Didier Klein convie l'ensemble des participants au verre de l'amitié offert par la commune.

# **Séance du 23 juin**

Absents excusés : MULLER Yannick, TEDONE Pascal

## **PARTICIPATION A L'ETUDE-DIAGNOSTIC ET AU GROUPEMENT DE COMMANDES** **« MARCHÉ DES ASSURANCES »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes concernant les assurances,

Considérant qu'eu égard à la démarche de mutualisation engagée, la Communauté de Communes Sarrebourg-Moselle Sud entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses membres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte de participer à l'étude diagnostic des contrats d'assurances de la commune menée dans le cadre de la mutualisation par la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud,
- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour le marché des assurances coordonné par la Communauté de Communes Sarrebourg-Moselle Sud,
- autorise le maire, *sous réserve des conclusions du diagnostic*, à signer la convention constitutive, signer le marché avec le prestataire retenu par le groupement de commandes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- approuve l'acte d'engagement et le règlement de consultation et le CCAP communs à tous les membres du groupement.
- désigne Monsieur le Maire comme référent de la commune pour participer aux réunions relatives à ce groupement.

### **CONVENTION MISE SOUS PLI - CCSMS**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud s'est engagée dans une démarche de mutualisation avec l'ensemble de ses communes membres. Dans ce cadre, une enquête a été réalisée en 2014, permettant d'affiner les besoins des communes et de définir les axes de travail commun.

Le Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg possède une machine permettant la mise sous pli de documents en nombre. Il est proposé aux communes, la mise à disposition de cet équipement ainsi que le personnel nécessaire à son bon fonctionnement selon les termes précisés ci-dessous :

#### **Description de la prestation**

Mise sous enveloppe de différents courriers des communes par le biais de la machine à mettre sous plis du pôle déchets ainsi que la mise à disposition du personnel qualifié pour l'utilisation de celle-ci.

#### **Conditions**

Réservation auprès du service appui aux communes ([serviceappui@cc-sms.fr](mailto:serviceappui@cc-sms.fr)) qui mettra à disposition le matériel et mobilisera un personnel qualifié pour l'utilisation de celle-ci. La fourniture des enveloppes, l'acheminement et le retrait de ces dernières, restent à la charge des communes-membres.

#### **Tarification**

Les moyens techniques et humains sont mis à disposition gratuitement.

La prestation de services décrite dans la présente convention ne fait pas l'objet d'un reversement et est effectuée à titre gratuit.

#### **Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les termes des conventions entre la communauté de communes et la commune, selon les termes exposés ci-dessus ;
- charge le Maire de signer cette convention ;
- autorise le maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



## TARIFICATION CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

Vu le règlement du cimetière adopté par le conseil municipal le 10 octobre 2012 et entrant en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2013 fixant les prix des concessions, des cases du columbarium et casurne au cimetière communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, modifie les tarifs comme suit :

|               | Tombe Simple & Casurne |        | Tombe double |        | Columbarium |        | Caveau provisoire |
|---------------|------------------------|--------|--------------|--------|-------------|--------|-------------------|
| Durée         | 30 ans                 | 50 ans | 30 ans       | 50 ans | 30 ans      | 50 ans | Une semaine       |
| Prix en euros | 100                    | 150    | 200          | 300    | 900         | 1 200  | 100               |

## REGLEMENTATION PLATEAU SCOLAIRE

De nombreux riverains se plaignent fréquemment des nuisances sonores et comportementales occasionnées par les utilisateurs du plateau scolaire situé au centre du village et de ses aménagements combinés hand-basket, surtout par la pratique du football qui génère des chocs sonores intenses sur les éléments métalliques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de ne pas rehausser la clôture du plateau scolaire vu le coût important de cet aménagement (près de 3 000 € TTC)
- demande au maire de prendre un arrêté réglementant l'utilisation du plateau scolaire en y intégrant des horaires d'ouverture et d'accès.



## IMMEUBLE HECK MENACANT RUINE



Le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du dossier concernant l'immeuble menaçant ruine sis au 10, rue Georges Imbert et propriété de Mme Wehrung Louise et consorts Heck.

Le Tribunal Administratif de Strasbourg, saisi par la commune de Niederstinzeln, a désigné M. Dillenschneider Jean-François, architecte, pour faire une expertise de l'étendue des désordres affectant cet immeuble.

Le rapport de l'expert préconise la démolition totale du bâtiment et un arrêté de péril imminent a été pris par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré demande au maire de prendre contact avec les différents héritiers de l'immeuble sis au 10, rue Georges Imbert afin de prendre toutes les mesures pour réaliser ces travaux de démolitions dans les plus brefs délais.

## **MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES LIBERTES LOCALES**

Le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), qui prévoit le principe de l'élection généralisée au suffrage universel direct des élus intercommunaux, sans fléchage, à compter de 2020, prépare la marginalisation puis la disparition de nombreuses communes. Et pas uniquement des communes rurales.

Ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation digne de ce nom. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Il n'est assorti d'aucune évaluation, ni sur les effets attendus au sein des collectivités, ni sur l'impact sur les territoires.

Il postule des économies que précisément aucune étude ne démontre et encore moins ne chiffre. La même stratégie avait été utilisée pour le redécoupage des régions, dont chacun reconnaît aujourd'hui qu'il aboutira à des dépenses supplémentaires, ne serait-ce que par l'alignement par le haut des écarts de rémunération et de statut des différentes catégories d'agents.

Il est imposé avec brutalité et dans la précipitation. Il amplifie une dérive législative continue depuis trop longtemps où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas, la répartition des compétences, le PLUi ou encore l'intercommunalité.

Ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et intercommunalités.

Voilà pourquoi, les maires ruraux de Moselle demandent aux parlementaires mosellans de s'opposer à son adoption en l'état, et de manière générale de rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales ou ne prendrait pas en compte les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette motion.

## **RAPPORT ANNUEL 2014 DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE**

Le maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2014 du Syndicat des Eaux de Berthelming sur



le prix et la qualité des services publics de l'eau potable ; rapport disponible en mairie dont quelques points essentiels figurent ci-après :

- la ressource en eau du SEB est constituée de 2 forages en grandes profondeurs, situés à Sarraltroff,
- l'eau prélevée dans les forages a une qualité exceptionnelle mais pour un principe de précaution, le SEB procède à une désinfection microbiologique pour empêcher le développement de staphylocoques dans les portions de réseau où le débit est très faible et pour éviter la contamination de l'eau potable par l'installation de nouveau matériel non stérilisé, cette filière de traitement qui comprend une chloration en quantité infime a pour

but de préserver la qualité de l'eau dans les conduites de distribution jusqu'au robinet du consommateur, les 17 analyses effectuées en 2014 étaient toutes conformes.

- le réservoir principal du Blechberg à Oberstinzel et les différents châteaux d'eau desservent les communes de Berthelming, Bettborn, Diedendorf, Dolving, Fénétrange, Gosselming, Niederstinzel, Oberstinzel, Romelfing, Saint Jean de Bassel, Wolfskirchen ainsi que le Syndicat de Domnom les Dieuze,

- la gestion de la distribution est assurée par un système informatique appelé télégestion qui permet une gestion optimale des volumes d'eau et une détection instantanée des fuites sur le réseau,

- fin 2014, le nombre des abonnés était de 2 067 pour une consommation globale de 243 948 m<sup>3</sup> dont 15 646 m<sup>3</sup> pour le Syndicat des Eaux de Domnom,

- le prix de l'eau contient 3 éléments, la part fixe (abonnement), le prix de l'eau consommée variant selon 3 tranches et la redevance pollution qui sert à aider les collectivités dans les programmes d'investissements.

## DIVERS

### A) Subventions salle communale « Le Préau »

Le maire informe le conseil municipal du versement par le Conseil Départemental de la Moselle du solde de la subvention dans le cadre du contrat PACTE II Aménagement 2012-2014.

Le montant global des subventions versées par les différentes institutions : Conseil Départemental, Etat, Région Lorraine et Ministère de l'Intérieur est de 294 584 € ce qui représente près de 70 % du montant global de l'aménagement de la salle communale « Le Préau » et de ses abords extérieurs.

### B) Recensement de la population

Le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population de Niederstinzeln se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016 et nouveauté depuis 2015, chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires du recensement par internet.

### C) Visite jury régional du fleurissement

Le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du Label des Villes et Villages Fleuries de Lorraine, le jury régional du fleurissement passera dans notre commune le 9 juillet en matinée.

Le label 2 fleurs obtenu en 2009 a été renouvelé en 2012 et pour essayer de le maintenir, la municipalité a organisé le samedi 20 juin sa 3<sup>ème</sup> journée de bénévolat en entretenant les différents aménagements paysagers de notre village et le maire remercie les nombreux participants à ces journées.

Il informe également le conseil municipal que le concours départemental des maisons fleuries a été supprimé mais que la commune organisera, comme les années précédentes, son concours des maisons fleuries avec projection des différentes réalisations.

### D) Révision carte communale

Le maire informe le conseil municipal que le Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Mme Arlette Dehlinger-Barraco comme commissaire enquêteur de la révision de la carte communale de Niederstinzeln, M. Bernard Gottwalles ayant été désigné commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique démarrera à la fin du mois d'août après insertion de l'avis dans 2 journaux locaux.

### E) Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires

Le maire informe le conseil municipal du nouveau dispositif de subventions du Conseil Départemental de la Moselle aux communes : AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) qui remplace le PACTE (Programme d'Aide aux Collectivités et Territoires).

Ce programme pluriannuel 2015-2020 voit disparaître la dotation garantie à chaque commune et le montant global annuel est largement réduit par rapport aux années précédentes.

Une réunion d'information de ce nouveau système est programmée prochainement.

### F) Conseil d'écoles

Le maire fait le compte rendu des 2 derniers conseils d'écoles du RPI Berthelming – Niederstinzeln – Romelfing. Le bilan des différentes activités, sorties et manifestations est détaillé à chaque réunion. Les prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2015 font état d'une diminution significative du nombre d'élèves : environ 75 élèves pour 85 l'année précédente et près d'une centaine en 2010.

Cette diminution d'effectifs peut-elle faire craindre une fermeture de classe prochainement ?



## Sport-Culture-Loisirs : le prix du succès

*Avec plus de 200 participants, l'assemblée générale du club de marche Sport-Culture-Loisirs, fut une fois de plus l'un des temps fort de l'année, le second étant la marche à venir du 5 juillet.*



Le président Alphonse Winkler peut se frotter les mains. A Niederstinzel, petit village de moins de 300 âmes, il est à la tête d'un vivier de plus de 200 randonneurs. Autant dire que l'assemblée générale du club est toujours un événement dans la commune. Pour Elisabeth Noël, trésorière de l'association, le bilan est tout aussi positif. Rapport d'activités et bilan financier ont été présentés en détaillant les coûts et les recettes de chacune des nombreuses sorties et manifestations.



Le maire Didier Klein s'est chargé de la présentation du rapport moral. « Victime de son succès, le comité a dû revoir sa participation financière aux différentes sorties depuis janvier 2015 ! » En effet, certaines marches ont nécessité la mobilisation de 2 bus. Le comité a décidé de demander une participation symbolique de 5 € par sortie qui comprend l'inscription à la marche et les frais de bus, Le club participe également à 50% des droits d'entrée en cas de visite payante. Chaque année, il réinvestit ainsi tout le bénéfice de la marche du mois de juillet dans les sorties de l'année suivante.

### **Un programme prometteur**

Didier Klein a présenté ensuite le programme des activités du second semestre 2015. Les prochaines sorties en bus figurant au calendrier sont la marche du dimanche 26 juillet à Beinheim, celle du mercredi 16 septembre à Rohrwiler, avec dégustation de choucroute nouvelle en prime ; et enfin celle du samedi 12 décembre au marché de Noël en Allemagne.

En dehors des sorties collectives en bus, le calendrier annuel des marches de l'association SCL comprend une cinquantaine de sorties en voitures individuelles.

Reste la grande marche locale, celle des lapins de l'été. Elle aura lieu le dimanche 5 juillet. Le maire demande aux adhérents d'inviter les familles et les amis pour la réussite de cette manifestation. Quant au président, il s'adresse plus particulièrement aux dames, sollicitant la confection de pâtisseries à vendre aux visiteurs affamés après la marche.

### **La fête en clôture**

Un autre moyen d'arrondir le budget annoncé : la vente de tee-shirts à l'effigie du « Sandhas », le lapin mascotte du village. Les maillots seront disponibles en juillet. Les prototypes ont été présentés à l'assemblée. La soirée s'est poursuivie tard dans la nuit, en chants et musique. Les marcheurs savent aussi danser...



## **Le Club d'Épargne « Au Bon Coin » réinvente la fête de la musique**

Lancée par le mirobolant Jack Lang dans les années 80, la fête de la musique n'avait mobilisé personne au village à l'époque.

Au mois de juin, le club SCL a toujours d'autres chats à fouetter que de faire ses gammes : c'est le temps de la préparation de sa grande marche de juillet, qui réunit souvent plus de 1 000 marcheurs. De quoi s'activer.

Mais un autre club a pris le relais : celui du Bon Coin...



Quelque peu traumatisé par la disparition du restaurant qui fut son siège, il avait tenu bon pendant quelques années, organisant ses concours de belote à Diedendorf, le village alsacien voisin. Si la fermeture du bistrot fut néfaste au club du Bon Coin, celle de l'école lui fut bénéfique. Les classes fermées ayant été transformées en salle des fêtes ouverte, baptisée Le Préau.

Ce lieu est devenu le nouveau siège du club d'épargne. Les coffrets d'épargne individuels y ont été installés, sous coffre-fort régulièrement relevé. Les réunions mensuelles ont repris, d'autant plus conviviales que la municipalité de Didier Klein a eu la bonne idée de reprendre et de pérenniser la licence IV de l'auberge disparue.

En plus des habituels concours de belote et festins, le club d'épargne Au Bon Coin vient d'organiser dans le Préau une magnifique fête de la musique, talentueusement animée aux claviers par Dédé Brion. C'est un ancien ! Il connaît bien le répertoire qui plaît à ses hôtes, tous originaires de cette jolie région des confins du Pays de Fénétrange et de l'Alsace Bossue.

La musique a été harmonieuse et la cuisine délicieuse...



## Une kermesse et un spectacle entre ombre & lumière



La kermesse scolaire du regroupement pédagogique intercommunal a enthousiasmé les élèves, ravi les parents, et rassuré les enseignants qui s'inquiètent toujours des aléas météorologiques. Le choix de Niederstinzeln pour organiser cette fête scolaire s'explique par la qualité du site. La salle à 3 niveaux des sapeurs-pompiers est idéale pour la partie spectaculaire : en haut la sono et les lumières, au milieu la piste de danse, en bas la salle de restauration. En cas de mauvais temps, tout le monde est à l'abri. A l'extérieur, une vaste pelouse permet de jouer et de gambader. Cette année, la chance a souri aux écoliers : ils ont pu organiser des jeux de kermesse à l'extérieur, sous un soleil radieux, pendant que les parents dégustaient leur pizza, leur flamm ou leurs grillades. Quant au spectacle, les familles ont pu applaudir leurs chérubins tour à tour danseurs, conteurs, chanteurs et comédiens. Les 3 classes de Berthelming et celle de Romelfing ont rivalisé de talent, de charme et d'humour, en français comme en allemand. Réforme ou pas, la langue de Goethe garde ses droits aux confins de l'Alsace et de la Moselle.



## Tous prêts pour la marche de juillet



Réunis dans la salle de réunion de conseil municipal de la mairie, les responsables de l'association SCL ont mis le point final à la préparation de la marche de juillet. Pour le club SCL, la réussite de cette manifestation conviviale et sportive est vitale pour le club, qui attend bon an mal an près de mille deux cents participants.

La réunion s'est déroulée sous la présidence d'Alphonse Winkler, en présence du maire Didier Klein; la 23<sup>e</sup> marche populaire internationale ayant lieu sous le patronage de la FFSP et de l'ONF le dimanche 5 juillet.

Trois circuits sans difficultés particulières seront établis, respectivement de 5, 10 et 20 km. Les marcheurs découvriront des paysages bucoliques entre prairies et forêts, notamment le Mosterwald et les rives du Langweier. Les départs auront lieu de la salle des fêtes des sapeurs-pompiers; ils s'étaleront de 7 à 14 h et plusieurs points de contrôle seront en place sur les circuits avec boissons et ravitaillement. Les sapeurs-pompiers assureront la sécurité sur le terrain.

Aucune inscription préalable n'est requise. La cotisation de 2 € inclut la couverture accidents de la FFSP.

Au retour, le buffet proposera au choix les saucisses, les pizzas flammes et le jambon vigneron avec ses célèbres pommes de terre grand-mère, ainsi que les tartes maison comme dessert. Une animation musicale divertira petits et grands. 80 bénévoles seront en service et le club espère comme les années précédentes franchir le cap des 1 200 marcheurs venus comme chaque année des environs proches, des pays de Sarrebourg, Bitche, Sarreguemines ou encore d'Alsace, voire de plus loin.

De nombreuses coupes seront offertes aux groupes les plus nombreux d'au moins 20 personnes, aux doyens et aux enfants de moins de 10 ans.

## Trois circuits pour la grande marche

Une équipe de choc de l'association « Sport Culture Loisirs » a passé plusieurs dizaines d'heures à nettoyer et débroussailler le circuit choisi par le comité du club pour la grande marche populaire de l'année 2015.



Les volontaires étaient mobilisés sous la direction du président Alphonse Winkler et du maire Didier Klein. Ils ont affronté la canicule en sachant que des boissons fraîches étaient toujours disponibles pour réhydrater les organisateurs en surchauffe.

Rendez-vous à la salle des sapeurs-pompiers, dimanche, le 5 juillet.

La remise des trophées aura lieu après le déjeuner. De grands chapiteaux triplent l'aire de la salle des fêtes, offrant aux marcheurs une ombre bienvenue après leur randonnée.

## Bonne moyenne et grosse chaleur à la grande marche

*La canicule aurait pu gâcher la marche populaire de juillet. Mais les organisateurs sont satisfaits. Avec 760 marcheurs, en groupes, clubs, individuel ou en famille, cette édition est une réussite.*

Le président et le maire s'y attendaient. Organisant les marches populaires depuis de nombreuses années, Alphonse Winkler et Didier Klein ont acquis un flair sans pareil pour deviner l'affluence à espérer.

La canicule ayant toujours le même effet, les 2 responsables et leur équipe d'organisation savaient que le record de plus de 1 200 marcheurs ne serait pas atteint. Les grandes chaleurs estivales ont dissuadé les marcheurs, surtout les

plus anciens, soucieux de leur bonne santé.

En définitive la marche de 2015 s'inscrit dans une bonne moyenne, avec 760 participants, parmi lesquels le maire a eu le plaisir de saluer Alain Marty, le député maire de Sarrebourg, et son épouse, qui ont bel et bien affronté les températures extrêmes en effectuant le parcours des 10km. Le circuit de 20 km a lui aussi été choisi par les plus passionnés, les vétérans se contentant de celui de 5. Les bus alsaciens sont arrivés vers 9 h, alors que le thermomètre se montrait déjà dissuasif.

A partir des premiers retours entre 11 h et midi, la restauration a pris le relais, avec une efficacité habituelle, alors que le bar et la buvette étaient pris d'assaut. Côté sécurité, les pompiers ont assuré : juste

quelques petits malaises à soulager. En début d'après-midi, les organisateurs ont procédé à la remise des trophées en présence des nouveaux conseillers départementaux Christine Herzog et Bernard Simon, ainsi que de plusieurs maires des communes environnantes.



Le club de Westhouse a emporté la coupe du plus grand nombre de participants, avec 43 marcheurs. Suivent dans l'ordre, les Belges avec 32, Ammerschwihl ex aequo avec Fénétrange qui en alignaient 30. Les classés suivants sont Kalhausen (26), Hagondange et Holving (23), Helling (21), Sarre-Union (17), Durstel, Montigny-Lès-Metz et Woustwiller (15), Baerendorf & Romelfing (14), Bining, Folschviller, Gosselming et Mittersheim avec 13 marcheurs chacun. Après les trophées offerts aux clubs, le président et ses invités ont remis des coupes aux marcheurs les plus anciens et aux écoliers les plus jeunes. La fête a continué en musique.

## **Séance du 24 juillet**

Absents excusés : SCHUSTER-GREIB Edgar Adjoint et HEMMERTER Jacky.

### **LIGNE DE TRESORERIE DE 30 000 €**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 euros pour financer les derniers travaux de la salle socio-éducative « Le Préau » ainsi que les divers achats de matériel (Photocopieur – broyeur d'accotement,...) et après comparatif des différentes propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Metz d'un montant de 30 000 euros,

Le maire est autorisé à ouvrir une ligne de trésorerie de 30 000 euros aux conditions suivantes :

- Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,20 point
- Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes utilisées sur la base exact/360 jours: ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission d'engagement : 150 € payables à la signature du contrat

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard un an après la date de signature du contrat et le maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées.

### **DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL : AMITER REFECTION DES FACADES & DE LA COUVERTURE DU TEMPLE**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le projet relatif à la réfection des façades et de la couverture du temple; estimatif présenté par le maître d'œuvre retenu par le conseil municipal lors de la séance du 25 mars 2011 à savoir Mr Christian FISCHER, architecte DPLG.

**Vu** la construction du bâtiment durant la période 1930-1934,

**Vu** l'état général de dégradation importante des façades et de la toiture,

**Vu** la nécessité d'entreprendre rapidement les travaux afin de limiter ces dégradations

**Vu** le montant total estimatif des travaux chiffré à 227 971 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2015/2016,
- s'engage à couvrir pendant cette période 2015/2016, la partie à la charge de la commune avec inscription aux budgets,
- sollicite la subvention du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) d'un montant de 60 000 € et s'engage à adhérer au dispositif en signant les conventions à venir,
- approuve le plan de financement ci-après :



|  | Montant subvention<br>escomptée | Taux escompté |
|--|---------------------------------|---------------|
| DETR accordée  | 50 000 €                        | 21,9 %        |
| Conseil Départemental 57   | 60 000 €                        | 26,3 %        |
| Fondation du Patrimoine  | 5 000 €                         | 2,2 %         |
| Paroisse Protestante   | 30 000 €                        | 13,2 %        |
| UEPAL<br>(Union des Eglises Protestantes d'Alsace &<br>Lorraine) | 20 000 €                        | 8,8 %         |
| Commune<br>(Fonds propres & emprunt)                             | 62 971 €                        | 27,6 %        |
| Total  | 227 971 €                       | 100 %         |

- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ce projet,

## CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le maire rappelle aux membres du Conseil que les statuts de la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud lui permettent de réaliser en maîtrise d'ouvrage déléguée, les travaux d'aménagement divers des communes-membres, notamment les travaux d'assainissement.

La commune de Niederstinzeln souhaite réaliser la mise en conformité du système d'assainissement, notamment le réseau de collecte, le transfert et le traitement.

Concernant le transfert et le traitement, la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud est compétente de par ses statuts.

Pour le réseau de collecte, la commune de Niederstinzeln, par délibération n°57506-20015-05/03 du conseil municipal en date du 24 juillet 2015, a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Commune de Sarrebourg – Moselle Sud. Par cette même délibération, l'EPCI sera porteuse de l'ensemble du projet.

Sur la base de l'étude réalisée par le bureau d'étude SAESER en 2008, le coût réactualisé de l'opération s'élève à 1.450.000 € HT hors frais annexes qui peuvent représenter 10% de cette somme.

La délégation de Maîtrise d'Ouvrage portera notamment sur :

- La passation des contrats de maîtrise d'œuvre.
- La sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du CD57.
- La passation des contrats de travaux et le suivi global de l'opération.
- L'assistance à la commune de Niederstinzeln concernant la maîtrise foncière des terrains nécessaires à cette opération (acquisitions, servitudes et autorisations de passages en terrains privés).

De plus, Fénétrange, la commune voisine, a engagé les études concernant la mise en conformité de son système d'assainissement. La CCSMS est également Maître d'Ouvrage délégué pour cette opération et le bureau d'études BEREST de Phalsbourg, est chargé de la mission de maîtrise d'œuvre.

Faisant suite à plusieurs réunions portant sur ces 2 projets, il pourrait s'avérer opportun de créer un ouvrage de traitement commun aux 2 villages. Les études devront le confirmer.

De ce fait, il apparaît incontournable que la commune de Niederstinzeln engage les études de mise en conformité de son système d'assainissement.

Pour la réalisation de cette opération, il est donc nécessaire de passer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Niederstinzeln et la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud. La durée de cette convention est fixée à 5 ans, compte tenu des délais de réalisation des études et des travaux. Elle prendra effet dès signature par les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud pour le réseau de collecte de la commune de Niederstinzeln. Par cette décision, la CCSMS sera porteuse de l'ensemble du projet.
- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CCSMS et la commune de Niederstinzeln énoncées ci-dessus ;
- charge le maire de signer cette convention ainsi que toutes les pièces du dossier.
- autorise le Président de la CCSMS à engager toutes les démarches liées à cette opération et de solliciter les aides auprès de financeurs publics.
- autorise la CCSMS à lancer les consultations pour le maître d'œuvre de ce projet.



## ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX



Le maire présente au conseil municipal le diagnostic réalisé par le consultant M. Jean Loup Matuszewski concernant l'accessibilité des bâtiments communaux de Niederstinzeln, diagnostic pris en charge financièrement par le Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud. Ces documents serviront de base de travail à la rédaction des Agendas Programmés

d'Accessibilité (ADAP) qui sont à transmettre aux services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) avant le 27/09/2015.

Les préconisations ci-après sont mentionnées dans le rapport d'accessibilité aux personnes en situation d'handicap pour les bâtiments communaux :

- Salle socio-éducative « Le Préau » :
  - mettre des abattants de couleur foncée sur les cuvettes des sanitaires,
- Mairie :
  - aménager un sanitaire adapté aux fauteuils roulants. Pour éviter ces coûts, ne pourrait-on pas utiliser les sanitaires de la salle « le Préau » vu le faible nombre d'ouverture de la mairie et de réservation de la salle.
  - Installer une boucle à induction magnétique pour les personnes malentendantes appareillées,
  - Revoir le système d'ouverture de la porte d'accès à la salle de réunion du conseil municipal,
- Eglise catholique :
  - l'accès ne sera pas possible pour les personnes en fauteuil roulant mais il faut améliorer la conformité de l'escalier intérieur (main courante, rambarde),
- Temple protestant :
  - l'accès ne sera pas possible pour les personnes en fauteuil roulant,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré charge le maire de réaliser les Agendas Programmés d'Accessibilité avec le soutien de la CCSMS en se basant sur ce rapport d'accessibilité.



### **A) Enquête publique révision carte communale**

Le maire informe le conseil municipal que l'enquête publique se déroulera à la mairie du 24 août au 28 septembre 2015 aux jours et heures habituels d'ouverture les lundis de 18 h à 19 h et les jeudis de 13 h 30 à 16 h 30, que le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les lundis 24 août et 28 septembre de 15 h à 17 h et le vendredi 11 septembre de 16 h à 18 h et que pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou adressées par écrit à l'adresse de la mairie ou par email.



### **B) Subvention DETR : Réfection des façades et de la couverture du temple**

Le maire informe le conseil municipal que l'arrêté n° 2015-60 du 6 juillet 2015 attribue une subvention DETR à la commune de Niederstinzel pour le projet de réfection des façades et de la couverture du temple d'un montant de 50 000 €.

Le conseil municipal exprime ses plus vifs remerciements à Monsieur le Sous-Préfet Eric Infante pour l'attribution de cette dotation qui représente 21,9 % du montant total des travaux, lesquels devront commencer début janvier 2016.

### **C) Subvention Ministre de l'Intérieur pour l'acquisition d'un photocopieur & broyeur d'accotement**

Le maire informe le conseil municipal de la notification par le Ministre de l'Intérieur d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour l'acquisition d'un photocopieur & broyeur d'accotement suite à l'intervention de Monsieur Jean-Pierre MASSERET Sénateur de la Moselle.

Le conseil municipal exprime ses plus vifs remerciements pour l'attribution de cette subvention exceptionnelle qui viendra faciliter l'équilibre du budget communal.



## **Piste cyclable : un trait d'union avec Sarre-Union**

*Les communautés de communes de Sarre-Union, d'Alsace Bossue et Sarrebourg – Moselle Sud ont débattu avec la SNCF du projet d'une piste cyclable sur la ligne 13.4, inexploitée entre Berthelming et Sarre-Union.*

Ce serait un beau trait d'union entre la Moselle et l'Alsace au moment où les passions s'affrontent à propos de la création de la grande région ALCA. Les élus territoriaux y présentent déjà une illustration concrète d'un projet commun, interrégional, à la fois écologique et économique. Après les paroles de bienvenue de Didier Klein, maire de



Niederstinzel, commune où s'est tenue la réunion et tout en dégustant un bon café accompagné de croustillants croissants, le président de la communauté des communes mosellane exprime son sentiment. Roland Klein est favorable à ce projet, qui est une nouvelle version de celui élaboré dans les années 2000, mais qui n'avait pas abouti, en raison de la politique de RFF à l'époque. L'an dernier, le groupe Réseaux ferrés de France a été remplacé par SNCF réseaux. Ses finalités changent peu, mais s'adaptent aux besoins de notre temps. A

présent, le projet de piste cyclable interdépartementale devient possible. La petite reine prendra le relais des petits trains d'antan.

### **Oui à la petite reine, non à la cyclo-draisine**

Mickaël Gran expose d'emblée les possibilités offertes : soit la mise à disposition par une convention d'occupation temporaire, soit par une convention de transfert de gestion. Le représentant de SNCF réseaux détaille les avantages et les inconvénients des 2 possibilités. Il signale aussi une 3<sup>e</sup> voie, qui serait consécutive à une fermeture définitive de la ligne. Elle relève de la volonté de la SNCF et pourrait aboutir, sous réserve de garanties de réalisation du projet. La SNCF resterait propriétaire du foncier quel que soit le choix des intercommunalités. Les élus ne remettront néanmoins pas en place le projet de cyclo-draisines envisagés en 2009. Ils pensent que le nombre de touristes intéressés est insuffisant dans le secteur pour rentabiliser un tel investissement. En revanche, la piste cyclable est d'autant plus intéressante pour le cyclotourisme comme pour les déplacements économiques des cyclistes locaux, qu'elle permet une jonction facile avec celle du canal de la Sarre, anciennement des Houillères. Cette voie bucolique rejoint en effet la Sarre, vers Sarrebruck, pour la suivre jusqu'à la Moselle, et même le Rhin et la mer.

### **Un débat très technique**

Les autres intervenants de la communauté sarrebourgeoise sont Antoine Littner, maire de Dolving, Didier Klein, maire de Niederstinzel et Jean-Marc Paquin, secrétaire général de la communauté. Roger Wahl représente celle de l'Alsace Bossue. Il est maire de Wolfskirchen. Jean-Joseph Taesch, le maire de Sarrewerden, représente la communauté de Sarre-Union. Roger Wahl se dit plus optimiste. Les Mosellans sont totalement persuadés du bien fondé du projet. Leurs échanges portent tour à tour sur les procédures, le calendrier, les arpentages parcellaires, les coûts qui dépendent des appels d'offres, la répartition du chantier en lots, au moins 3, le débroussaillage, et en cas de fermeture définitive, de l'enlèvement des rails et traverses, qui est auto finançable par la récupération et la vente de l'acier par l'opérateur adjudicataire. Le problème des passages à niveau, nombreux entre Wolfskirchen et Sarre-Union est aussi évoqué. Reste une question de Jean-Marc Paquin : « Et si la SNCF voulait récupérer la ligne dans 20 ou 30 ans ? ». « Peu envisageable, répond son représentant : il faudrait remplacer tous les passages à niveaux par des ponts puisque les barrières sont à présent interdites ! ».

A l'issue de cet échange, tout le groupe se rend à pieds à l'ancienne gare de Niederstinzel, histoire de se faire une idée de ce qui sera à faire.

Si les élus d'Alsace et de Moselle tombent d'accord.



## Quel avenir pour l'intercommunalité ?

*Les élus du bureau de la communauté de communes Sarrebourg-Moselle sud se sont réunis pour participer à un exercice prospectif déterminant : définir la stratégie de développement pour les 10, voire 15 ans à venir.*



Après les paroles de bienvenue du maire Didier Klein, le président de la CCSMS a salué les membres du bureau et remercié de sa participation le député maire Alain Marty. Roland Klein a ensuite défini les ambitions politiques à long terme de la communauté et précisé les objectifs de la rencontre. Il s'agit de mettre en place une stratégie de développement en partant des propositions des élus et de partenaires émanant du monde économique, associatif et social. Puis le directeur général des services a pris le relais. Jean-Marc Paquin a présenté le plan de travail et organisé la répartition des groupes.

### **Un travail de longue haleine**

Ce séminaire fait suite à 3 forums qui ont eu lieu en mai dernier, et auxquels une cinquantaine de personnes avaient participé. Ces rencontres avaient mobilisé des élus du territoire et des acteurs partenaires de la CCSMS. Elles avaient permis d'établir un diagnostic partagé du territoire, faisant état des menaces, mais aussi des opportunités sur lesquelles s'appuyer pour assurer son développement. C'est sur la base des travaux réalisés lors de ces ateliers que les élus du bureau ont planché pour définir une stratégie en termes de cadre de vie, d'attractivité et de valorisation des ressources territoriales. Lors de la mise en commun des travaux des groupes de réflexion, il s'est dégagé l'évidence d'un axe fort en matière économique, avec le développement de l'offre d'accueil, l'accompagnement des politiques de formation et le développement d'une action offensive de promotion territoriale. Une ambition de croissance de la population a également été affichée avec des objectifs en matière d'habitat et de services aux habitants.

### **Trois thèmes sous la loupe**

Les groupes de travail se sont répartis par affinités pour débattre de trois thèmes : le 1<sup>er</sup> a porté sur la population et le cadre de vie. Il s'agit d'atteindre un seuil significatif de 30 000 habitants, en agissant sur l'urbanisme, l'habitat et les services. Le second a concerné l'attractivité du territoire, par des mesures en faveur de l'économie, l'emploi, la formation, l'agriculture, l'équilibre ville-campagne. Le 3<sup>e</sup> thème de travail s'est intéressé à la valorisation des ressources, les efforts portant sur la croissance verte, le tourisme, le patrimoine écologique et l'animation. La CCSMS ayant récemment été reconnue « Territoire à énergie positive et croissance verte » par le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, ses élus ont réaffirmé leur engagement en matière environnementale.

### **Energie positive et croissance verte**

C'est ainsi qu'ils ont fixé comme ambition le développement de la croissance verte, d'un tourisme de haute qualité environnementale et la préservation du patrimoine bâti et naturel. Les différents objectifs définis lors du séminaire à Niederstinzel seront soumis à un prochain exercice en atelier ouvert à tous les élus et partenaires.



## **Séance du 18 août**

Absent excusé : SCHUSTER-GREIB Edgar Adjoint

### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE REFECTION DES FACADES & DE LA COUVERTURE DU TEMPLE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune de Niederstinzel a adhéré en 2008 à la Fondation du Patrimoine : cette institution intervenant financièrement pour soutenir par subvention et souscription publique la réhabilitation du patrimoine de proximité.

Il soumet au conseil municipal le projet relatif à la réfection des façades et de la couverture du temple; estimatif présenté par le maître d'œuvre retenu par le conseil municipal lors de la séance du 25 mars 2011 à savoir Mr Christian FISCHER, architecte DPLG.

**Vu** la construction du bâtiment durant la période 1930-1934,

**Vu** l'état général de dégradation importante des façades et de la toiture,

**Vu** la nécessité d'entreprendre rapidement les travaux afin de limiter ces dégradations et pour le sécuriser,

**Vu** le montant total estimatif des travaux chiffré à 227 971 € HT,

**Vu** l'implication de la paroisse protestante de Niederstinzel pour la concrétisation de cette rénovation : vote d'une participation de 30 000 € et sollicitation d'une aide de 20 000 € auprès de l'Entraide et Solidarité Protestante,

Le Maire propose au conseil de présenter ce dossier de réfection des façades et de la couverture du temple à la Fondation du Patrimoine pour l'octroi d'une subvention et le lancement d'une campagne de Mécénat populaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : autorise le maire à faire toutes les démarches pour la constitution de ce dossier à présenter à la Fondation du Patrimoine,



### **DEMANDE DE SUBVENTION REGION LORRAINE PRESERVATION & RESTAURATION DU PATRIMOINE LORRAIN BATI REFECTION DES FACADES & DE LA COUVERTURE DU TEMPLE**



Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention à la région Lorraine dans le cadre de la préservation et restauration du patrimoine lorrain bâti pour la réfection des façades et la couverture du temple.

**Vu** la demande de subvention et de lancement d'une campagne de mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine,

**Vu** le montant total estimatif des travaux chiffré à 227 971 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2015/2016,
- s'engage à couvrir pendant cette période 2015/2016, la partie à la charge de la commune avec inscription aux budgets,
- sollicite une subvention de la Région Lorraine dans le cadre de la préservation et restauration du patrimoine lorrain bâti,
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ce projet,

## Marche et débriefing : leçons à tirer

*Le club Sport Culture Loisirs a convié ses membres les plus actifs à une soirée d'évaluation à la fois constructive et festive suite à la marche populaire qui a attiré 800 randonneurs. Des détails restent à améliorer.*



La tradition est bien ancrée et plutôt pertinente : après chacune des grandes marches populaires du mois de juillet, le comité du club SCL convie ses membres actifs à une soirée de débriefing, en fait une séance de bilan et d'évaluation. Il s'agit de déterminer ce qui s'est passé et de ce qui reste à améliorer. La difficulté est d'admettre quelques constats pertinents des acteurs tout en ne les considérant pas comme des critiques. A force de faire, il est évident que l'on ne s'improvise pas impunément animateur d'une séance de dynamique de groupe. Cette technique est un art basé sur une règle élémentaire : le respect de la parole de chacun, sans moquerie, sans critique. Il faut noter les remarques des intervenants et les soumettre au débat en évitant d'emblée tout jugement de valeur. C'est ainsi que l'on progresse.

### **Avancer l'heure du départ**

Au plan du débat, le président a eu quelque mal à s'en tenir à cette ligne de conduite simple, mais Alphonse Winkler a été constructif. Tour à tour, chaque responsable de service a été appelé à s'exprimer. A la cuisine pas de problème. A la sécurité, les pompiers étaient efficaces : juste quelques malaises à traiter suite à la canicule. Au bar et à la buvette, tout allait bien. Aux toilettes : le service a été un peu juste pour près de 800 hôtes. Au service aux tables, efficacité maximum : les responsables ont fait face. A propos du circuit, petit accroc : des marcheurs sont partis avant le départ officiel à 7 h, alors que les contrôleurs n'étaient pas encore en place sur le circuit le plus long. Le comité devra résoudre le problème l'an prochain : avancer l'heure du départ ou obliger les randonneurs pressés à attendre 7h.

Seconde difficulté : la fiabilité des responsables. L'un d'eux a quitté son poste en laissant son acolyte se débrouiller seul. Un cas de défaillance individuelle à étudier. Troisième observation : l'emplacement des caisses. Elles étaient éparpillées, on ne sait trop pourquoi, au grand dam des visiteurs. Avec seulement 3 petites réserves sur une journée caniculaire réunissant près de 800 personnes et plus de 60 organisateurs, l'évaluation a été plutôt flatteuse, et surtout utile. Elle s'est poursuivie par un amical festin concocté par Yvonne Wies.



## **Brocante non pluvieuse, brocante heureuse**

Le président Etienne Willig et les membres de l'amicale des sapeurs-pompiers sont satisfaits. La pluie redoutée n'est pas venue perturber leur 11<sup>e</sup> vide-greniers.

Le succès fut néanmoins relatif, tous les exposants annoncés n'étant pas au rendez-vous, contrairement aux chineurs qui étaient bien présents, soit pour découvrir l'objet de leurs rêves, soit pour acheter une marchandise d'occasion et pas trop chère. Les chalands ont sillonné la route du nord, celle allant vers

Sarre-Union, où la place ne manquait pas. Une trentaine de stands et d'étalages y étaient alignés.

Les soldats du feu et leurs épouses ont assuré avec efficacité la restauration en servant les populaires plats de fête : pizzas, flammes, grillades et pâtisseries. Les spécialités de la buvette étaient aussi quelque peu débordées à certains moments de la journée.

La brocante sera reconduite l'an prochain, et les sapeurs-pompiers donnent dès à présent rendez-vous aux amateurs.



### **A quoi sert cet objet ?**

***Sous la cloche, un puissant ressort assure une forte pression d'un pilon de bois sur une écuelle d'aluminium.***

On découvre parfois de drôles de choses dans les brocantes. Mais certaines laissent dubitatifs les collectionneurs les plus avertis. Cet ustensile a été trouvé à Niederstinzeln. Aucun des chineurs consultés n'a été en mesure d'expliquer sa destination ni son utilisation. Un lecteur le saura peut-être ... La fabrication fait penser aux technologies de l'après-guerre. Cette cloche cache un cylindre de bois servant de pilon. Un puissant ressort la presse contre un petit disque aux bords relevés, également en aluminium. L'objet est visiblement destiné à écraser ou à comprimer quelque chose. Des attaches latérales à crémaillères permettent de moduler la pression et la maintenir. Il est possible que l'objet vienne d'un vigneron. A quoi peut-il servir ?



### **Le moule à jambonneau a livré son secret**

Dimanche, il a été proposé aux lecteurs du RL une rubrique « Insolite » dans laquelle nous présentions un objet peu courant dont le propriétaire recherchait l'utilité. Plusieurs spécialistes nous ont fait part de leurs remarques, dont Jean Frisson, boucher-charcutier à Niderviller. Et tous ont été unanimes : il s'agit d'un moule à jambonneau, qui faisait partie du matériel d'un boucher-charcutier. : «*On y insérait un petit jambonneau de porc salé, on réglait la puissance de serrage à l'aide de ressorts de chaque côté selon la taille du petit jambonneau, on mettait le tout dans de l'eau avec un bouquet garni et on cuisait jusqu'à ce que le tout soit à point, souligne Jean Frisson. Le petit jambonneau, après démoulage, avait pris la forme du moule, conique. Le trou servait à faire passer un petit bout d'os du jambonneau pour l'enjoliver et visuellement faire penser à un jambonneau. On pouvait le réchauffer ou le manger froid. Cela se pratiquait surtout dans les années 60, 70 voire 80.* »

# Séance du 29 septembre

Absent excusé : TEDONE Pascal

## BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE WEHRUNG LOUISE

Monsieur le Maire expose :

- que l'immeuble sis au « Village », cadastré section1 parcelle 43 n'a plus de propriétaire,
- que l'article 713 du code civil précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés,
- que l'article 106 du livre des procédures fiscales prévoit en son cinquième alinéa que le maire peut, dans le cadre de l'article 713 du code civil et sur autorisation du conseil municipal, obtenir communication des documents de l'enregistrement sans avoir à produire une ordonnance du juge d'instance

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

- Vu l'article 713 du Code Civil qui stipule que " les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la commune renonce à exercer ses droits";
- Vu l'article 106 du livre des procédures fiscales qui dispose que " Le maire ou les personnes agissant à sa demande peuvent, sur délibération du conseil municipal, sans qu'il soit besoin de demander l'ordonnance du juge du tribunal d'instance, obtenir des extraits des registres de l'enregistrement clos depuis moins de cent ans pour le besoin des recherches relatives à la dévolution d'un bien mentionné à l'article 713 du code civil",
- Vu le code général des collectivités territoriales;
- Vu l'extrait du livre foncier;
- Vu l'extrait de la matrice cadastrale;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-d'autoriser le maire de la commune de Niederstinzeln à demander la délivrance d'extraits des registres de l'enregistrement et des déclarations de succession déposées dans le cadre des recherches relatives à la dévolution d'un bien immobilier sans maître mentionné à l'article 713 du code civil ci-après désigné:

Section 1 N° 43    Lieu dit Village    Nature Maison    Superficie 4 ares 03 ca

Inscrit au livre foncier de la commune de Niederstinzeln feuillet W00144/ au nom de **WEHRUNG Louise**



## LABEL 2 FLEURS

Le maire informe le conseil municipal que la commune de Niederstinzeln garde son label de la 2<sup>ème</sup> fleur des villes et villages fleuris suite au passage en date du 9 juillet 2015 du jury régional.

Ce label 2 fleurs avait été obtenu pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2009 et renouvelé en 2012.

Le jury a noté que Niederstinzeln est une petite commune rurale bien entretenue avec une bonne dynamique de la part de ses administrés et conseille la plantation d'essences à grande longévité pour les générations futures.



## **Festin des Seniors : plus de 80 convives**

*La nouvelle salle des fêtes s'avère bien utile. En un an elle a accueilli 45 manifestations, retrouvailles ou festins. Les derniers à en profiter furent les anciens du village, invités par la municipalité au repas des seniors.*



Avant le partage de l'apéritif, le maire Didier Klein, entouré de ses adjoints et conseillers municipaux, accueille ses hôtes. Après les paroles de bienvenue, il présente les excuses de quelques absents et souhaite un prompt rétablissement aux malades.

Il sollicite aussi un instant de recueillement en mémoire des amis disparus; Marcel Sinteff et Roger Noé, puis il félicite de leur présence la doyenne Aline Willig et le doyen Marcel Bucher; ils ont respectivement 84 et 89 ans. Sur les 22 octogénaires et nonagénaires du village, 16 sont présents au festin.

### **Recharger les batteries**

Le maire poursuit en présentant la situation financière de la commune : « Pas de gros chantier cette année : il faut recharger les batteries ». Bien que subventionné à plus de 70 %, Le Préau a pesé lourd. Et la commune attend encore le remboursement des 50 000 € de TVA.

Les travaux de voirie du lotissement devront attendre et les seules dépenses d'investissement concernent des achats de matériel et de parcelles en vue d'étendre le lotissement.

Le projet de 2016 est la rénovation des façades et de la toiture du temple, estimé à 230 000 € HT. Une subvention de 50 000€ est déjà acquise au titre de la DETR ainsi que 30 000 € offerts par la paroisse protestante. Le Conseil Départemental, la Région, Entraide et Solidarité protestante de Strasbourg, la Fondation du Patrimoine et les fidèles de la paroisse seront également sollicités. Didier Klein va jusqu'à expliquer comment les contributions des particuliers à la Fondation peuvent générer un remboursement fiscal des 2/3 du don.

### **Encourager la vie associative**

Des affaires communales le maire passe à l'art du vivre ensemble. Il rend compte des activités de la salle des fêtes « Le Préau » qui a accueilli 45 manifestations en une année. Le Club d'Epargne « Au Bon Coin » y siège une fois par mois. Il sert aussi pour les collectes de sang, le prochain apéro de la Kirb et la soirée harengs des sapeurs-pompiers. En conclusion, Didier Klein remercie les bénévoles qui ont permis la préservation du label 2 fleurs des villages fleuris, le seul obtenu dans le pays de Fénétrange. Il remercie aussi l'équipe municipale et les volontaires qui ont si joliment décoré la salle des fêtes, avant de souhaiter bon appétit à tous.

Avec Charles Munsch aux gamelles, ce souhait sera vite exaucé !

### **Bienvenue au pasteur**

Lors des agapes des seniors, nombreux furent les fidèles des paroisses protestante et catholique à faire connaissance avec le nouveau pasteur de Fénétrange-Mittersheim-Niederstinzel : Christian BAUER. Il est à table en face de son confrère catholique, l'abbé Jérôme PETITJEAN. Invité par le maire à prendre la parole, le pasteur se présente avec humour. Et pour bien faire comprendre son caractère convivial, l'homme de Dieu n'invite pas l'assistance à la prière mais raconte une truculente petite blague alsacienne mettant en relief le savoir-vivre de la jeunesse d'aujourd'hui; fou rire garanti.



# **Séance du 29 octobre**

Absents excusés : MULLER Yannick (procuration donnée à JEHLE Christine) et WIES Alexis.

## **APPROBATION REVISION CARTE COMMUNALE**

Vu la délibération en date du 29 novembre 2013 prescrivant l'établissement de la révision de la carte communale,

Vu l'arrêté municipal n°2/2015 en date du 2 juillet 2015 mettant la carte communale à enquête publique,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la carte communale telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément à l'article R124-7 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- décide d'approuver la révision de la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente,
- demande l'approbation de la révision de la carte communale à Monsieur le Préfet,

La carte communale approuvée par délibération du conseil municipal et par arrêté préfectoral est tenue à la disposition du public à la mairie de Niederstinzeln aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture (Direction Départementale des Territoires 17, quai Paul Wiltzer - 57000 METZ).

La présente délibération sera exécutoire :

- après l'approbation de la révision de la carte communale par arrêté préfectoral ;
- après l'accomplissement des dernières mesures de publicité : premier jour d'affichage en mairie de l'arrêté préfectoral et de la délibération du conseil municipal, parution de la mention dans un journal, publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département. La date à prendre en considération est celle du premier jour d'affichage.

## **VIABILISATION PARCELLE N° 254 SECTION 3**

Le maire présente au conseil municipal les différents devis concernant la viabilisation de la parcelle n°254 section 3: le branchement AEP réalisé par le Syndicat des Eaux de Berthelming pour montant HT des travaux de 2 557,30 € et le raccordement au réseau public de distribution basse tension réalisé par ERDF pour un montant HT des travaux de 3 668,16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de réaliser les travaux au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2016,
- demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour le raccordement téléphonique, ainsi que les branchements eaux pluviales et eaux usées en fonction du choix de l'assainissement,

## **RECENSEMENT DE POPULATION 2016**

Le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population de Niederstinzeln aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, que la secrétaire de mairie Vicky Schmelzer est désignée comme coordinateur communal et comme agent recenseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rémunérer l'agent recenseur du montant de la dotation versée à la commune soit 568 euros.



## **CONTRAT MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR IRA C2225I**

Le maire présente au conseil municipal la proposition de maintenance de la société Kirchner pour le photocopieur IRA C2225i,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de souscrire un contrat de maintenance pour le photocopieur pour une durée de 5 ans,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 ainsi que toutes les années du contrat,

## **DECISION MODIFICATIVE – TRANSFERT DE CREDITS**

Pour faire face aux dépenses d'investissement engagées, le conseil municipal, après délibération décide le transfert des crédits ci-après du budget communal :

### **Section d'investissement :**

#### **Dépenses**

- article 2188 : Autres immo corporelles - 200 €
- article 2051 : Concessions, droits similaires + 200 €

Adopté à l'unanimité.



## **DIVERS**

### **A) Schéma de mutualisation CCSMS**

Le maire présente au conseil municipal le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud dont les différents axes peuvent se regrouper par :

- Création ou gestion d'équipements ou de services,
- Constitution de groupements de commandes,
- La mise en commun / à disposition de matériels,
- La mise à disposition de services,
- La délégation de compétences,

- La création de services communs,
- Le transfert de compétences,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce projet de mutualisation de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud,

### **B) Brioches de l'amitié**

Le maire informe le conseil municipal que l'opération des Brioches de l'Amitié a rapporté la somme de 594,40 euros ce qui permettra à l'APEI (Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la région de Sarrebourg) de poursuivre leurs projets de création de nouveaux foyers.

Remerciements à l'ensemble de la population pour leurs dons et aux bénévoles du conseil municipal pour la distribution.

### **C) Site Internet**

Le maire informe le conseil municipal que le site internet de la commune de Niederstinzeln : [www.niederstinzeln.fr](http://www.niederstinzeln.fr) sera en ligne à partir du vendredi 30 octobre, plusieurs rubriques étant encore à compléter.

### **D) Journée bénévolat**

Le maire remercie les différentes personnes ayant participé à la 4<sup>e</sup> journée de bénévolat 2015 du samedi 24 octobre.



## Le club d'épargne « Au Bon Coin » en assemblée générale

*Les retrouvailles furent particulièrement joyeuses ; depuis plusieurs années, suite à la disparition du bistrot local l'association n'avait plus de siège au village. L'ouverture du Préau met fin à cette carence.*



Le président du club d'épargne « Au Bon Coin » étant aussi le maire de la commune, c'est avec les qualités des deux charges que Didier Klein a accueilli ses hôtes. La soirée a revêtu un appareil particulier : c'est la 1<sup>ère</sup> assemblée générale organisée par le club dans « Le Préau »

Après les souhaits de bienvenue, le président est passé à une courte évocation historique ; il a rappelé qu'après l'inauguration de la salle communale « Le Préau », l'ancien comité et les adhérents réunis le 19 octobre 2014 avaient acté le redémarrage des levées à partir de janvier 2015.

A présent, 82 casiers sont occupés pour un total de plus de 130 épargnants. Mais l'un d'entre eux, Marcel Sinteff, est décédé en cours d'année. Le président a invité l'assistance à un temps de recueillement en sa mémoire ainsi qu'à celle des victimes des attentats de Paris puis il a donné la parole au trésorier Jean Marc Schneider.

### **Excellents épargnants**

Le trésorier a rendu compte d'un excellent redémarrage de l'épargne: plus de 42.000€ ont été déposés en 11 levées en 2015 et cette cagnotte au seuil des fêtes de fin d'année sera certainement la bienvenue en cette période d'austérité. De l'épargne, le trésorier est passé aux bilans des manifestations: le concours de belote de Diedendorf a été une réussite de même que la fête de la musique en été. Les dépenses étant modestes, l'excédent de l'année permet de financer partiellement le repas clôturant cette assemblée générale. Ces comptes largement positifs ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

### **Les projets 2016**

Le secrétaire André Wetterhold a exposé les manifestations pour la saison 2016. Les levées mensuelles sont généralement programmées le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois à 11h30 sauf en cas de réservation de la salle pour une autre manifestation. Le redémarrage des levées aura lieu le dimanche 17 janvier et le calendrier annuel a été remis à chaque sociétaire. Les conditions internes sont détaillées : mise minimum de 10€ par levée, amende de 2€ en cas d'oubli et 2€ de droit d'inscription pour les nouveaux adhérents. Le concours de belote sera organisé le samedi 5 mars dans la salle des fêtes de Diedendorf, la fête de la musique est programmée le dimanche 19 juin dans la salle « Le Préau », la levée de clôture est fixée au dimanche 13 novembre 2016 à l'occasion de la Kirb et l'assemblée générale 2016 avec remboursement des épargnes aura lieu le samedi 26 novembre.

### **Le comité**

Le président a présenté les membres du comité en les remerciant pour leur participation active tout au long de l'année: président Didier Klein, vice-président François Neurohr, secrétaire André Wetterhold et Muriel Helmstetter adjointe, trésorier Jean Marc Schneider et Rudi Willem adjoint, censeurs Herbert Bauer, Florent Berg, Eliane Jehle, Dany Klein, Pascal Sagan, Jonathan Schuster Greib, Romain Wirikoffé et 2 nouveaux censeurs : Rémy Zimmer et Jessica Klein.

Le président a prononcé la clôture de l'assemblée générale en remerciant les 110 sociétaires présents de leur intérêt pour le club d'épargne « Au Bon Coin » puis en les invitant à partager l'excellent repas préparé par le traiteur local Charles Munsch tout en esquissant quelques pas de danse au rythme de la musique de Dédé.

# **Séance du 11 décembre**

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA MOSELLE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 entend achever, rationaliser et simplifier la carte intercommunale du territoire national. A ce titre, plusieurs mesures impactent les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et notamment les communautés de communes :

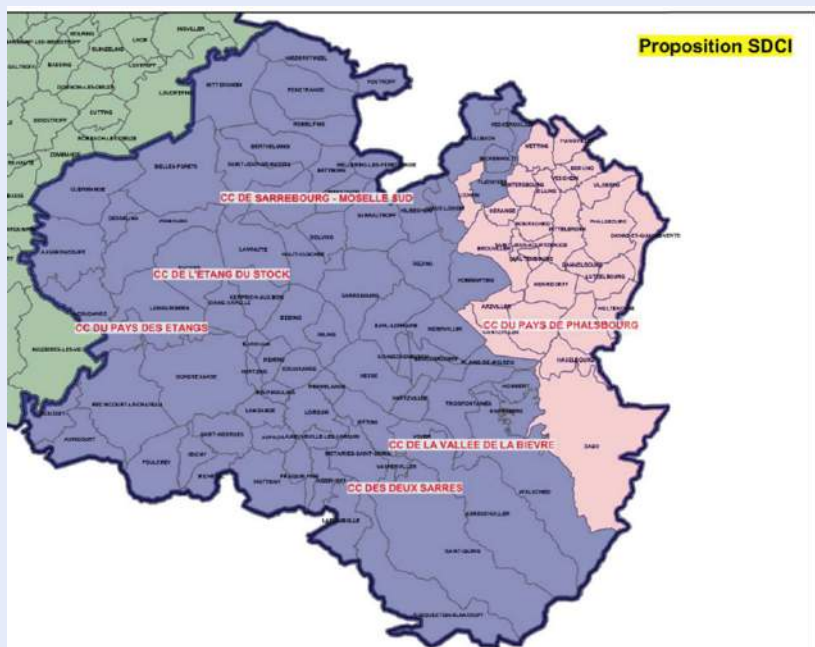
- Seuil démographique minimum porté à 15.000 habitants (hors zone de montagne ou de faible densité),
- Réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes,
- Transfert de nouvelles compétences obligatoires ou optionnelles.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle a été transmis aux communes ainsi qu'aux EPCI le 12 octobre 2015. Le Maire présente les principales propositions d'évolution de la carte intercommunale dans l'arrondissement de Sarrebourg applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017:

- Fusion des cinq communautés de communes, CC de Sarrebourg - Moselle Sud, CC de l'Etang du Stock, CC du Pays des Etangs, CC de la Vallée de la Bièvre et CC des 2 Sarres pour former une nouvelle intercommunalité qui comptera ainsi 76 communes et près de 46.671 habitants.
- Maintien de la CC du Pays de Phalsbourg qui avec 17.703 habitants est au-dessus du seuil de 15.000 habitants prévu par la loi NOTRe.

Lors de la dernière conférence des maires des communes-membres de la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud, qui s'est tenue le 27 octobre 2015, les propositions d'évolution des périmètres intercommunaux sur le territoire ont été présentées et débattues. Il ressort de ces échanges que le projet de schéma ne semble pas adapté aux enjeux de l'arrondissement de Sarrebourg et laisse le processus d'intégration intercommunale à un stade somme toute inachevé. Un scénario alternatif, consistant en la création d'une Communauté d'Agglomération réunissant les six EPCI de l'arrondissement, serait plus pertinent au regard des éléments suivants :

- Les conditions juridiques à la création d'une Communauté d'Agglomération sont aujourd'hui réunies : un regroupement de communes sans enclave formant un ensemble de plus de 50.000 habitants autour d'une unité urbaine de plus de 15.000 habitants. Un périmètre qui serait également en adéquation avec le bassin de vie et d'emploi.
- Une Communauté d'Agglomération, dotée de moyens financiers renforcés, permettrait une réelle mise en cohérence des politiques publiques sur le territoire, en termes d'aménagement équilibré et durable de l'espace, de développement économique et touristique, de transport collectif. En outre, elle s'inscrirait dans une meilleure solidarité financière entre l'urbain et le rural au travers des mécanismes de la fiscalité professionnelle unique ainsi que du régime de Dotations Communautaires de Solidarité et des fonds de concours.
- Un périmètre de Communauté d'Agglomération calqué sur celui du PETR d'arrondissement et du futur SCOT offrirait l'occasion d'une véritable simplification administrative et d'une meilleure lisibilité de l'action



publique locale auprès des habitants (comme l'a déjà démontré la gestion collective des déchets mise en œuvre depuis 2011 sur l'ensemble de l'arrondissement).

Avec une Communauté d'Agglomération, le territoire jouerait pleinement son rôle pivot entre les régions Alsace et Lorraine et lui conférerait « une masse critique » suffisante pour peser au sein de la future grande région.

La fusion de plusieurs EPCI demeure une démarche complexe, tant sur le plan technique et administratif que celui de la gouvernance des territoires. Une fusion « par étapes » serait ainsi dommageable.

Pour ces motifs :

**Vu** la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015,

**Vu** les articles L. 5210-1-1-1 et L. 5210-1-1-IV du Code Général des Collectivités (CGCT),

**Vu** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) transmis par le Préfet de la Moselle le 12 octobre 2015, et notamment l'évolution de la carte intercommunale dans l'arrondissement de Sarrebourg,

**Vu** la demande du Préfet de la Moselle envers l'ensemble des assemblées délibérantes des communes et EPCI du département de formuler un avis sur ce projet de schéma dans un délai de deux mois à compter de sa notification,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis défavorable à la proposition de fusion de cinq communautés de communes de l'arrondissement de Sarrebourg (CC de Sarrebourg - Moselle Sud, CC de l'Etang du Stock, CC du Pays des Etangs, CC de la Vallée de la Bièvre et CC des 2 Sarres), inscrite dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle ;
- se prononce en faveur d'un scénario alternatif consistant en la création d'une Communauté d'Agglomération par fusion de l'ensemble des six EPCI de l'arrondissement de Sarrebourg (CC de Sarrebourg - Moselle Sud, CC de l'Etang du Stock, CC du Pays des Etangs, CC de la Vallée de la Bièvre, CC des 2 Sarres, y compris la CC du Pays de Phalsbourg) ;
- charge le Maire de transmettre cet avis à la Préfecture de la Moselle ainsi que toutes les pièces de ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MINISTERE DE L'INTERIEUR** **REFECTION DES FACADES & DE LA COUVERTURE DU TEMPLE**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le projet relatif à la réfection des façades et de la couverture du temple; estimatif présenté par le maître d'œuvre retenu par le conseil municipal lors de la séance du 25 mars 2011 à savoir Mr Christian FISCHER, architecte DPLG.

**Vu** la construction du bâtiment durant la période 1930-1934,

**Vu** l'état général de dégradation importante des façades et de la toiture,

**Vu** la nécessité d'entreprendre rapidement les travaux afin de limiter ces dégradations et pour le sécuriser,

**Vu** l'implication de la paroisse protestante de Niederstinzeln pour la concrétisation de cette rénovation : vote d'une participation de 30 000 € et sollicitation d'une aide de 20 000 € auprès de l'Entraide et Solidarité Protestante,

**Vu** le montant total estimatif des travaux chiffré à 227 971 € HT,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte ce projet global et décide de le réaliser en 2016,
- s'engage à couvrir la partie à la charge de la commune avec inscription au budget,
- sollicite une subvention exceptionnelle auprès de Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire,
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ce projet,

## **DECISION MODIFICATIVE – TRANSFERT DE CREDITS n°2**

Pour faire face aux dépenses engagées, le conseil municipal, après délibération, décide le transfert des crédits ci-après du budget communal :

### **Section de fonctionnement :**

#### **Dépenses :**

- |   |         |
|---|---------|
| - article 73925 : Fonds péréq. Interco & commun | + 500 € |
| - article 6615 : intérêts c/courants            | - 500 € |

### **Section d'investissement :**

#### **Dépenses**

- |  |            |
|--|------------|
| - article 2152 : Installations de voirie             | - 80 000 € |
| - article 21318 : Autres bâtiments publics opération |            |
| Opération 036 : Travaux temple                       | + 80 000 € |

## **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE** **AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG – MOSELLE SUD** **RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Le Maire informe les membres du Conseil Communautaire qu'en application de la loi n° 2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014, les services de l'Etat (DDT) n'instruiront plus les dossiers d'autorisations d'urbanisme pour les communes compétentes dans ce domaine et qui sont membres d'un EPCI de plus de 10.000 habitants.

La commune de Niederstinzel est concernée par ces dispositions.

La Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud dispose d'un service qui assure l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour le compte de ses communes – membres, en précisant que la délivrance des autorisations reste de la compétence des maires de ces communes, et ce conformément aux dispositions des articles L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article R. 423-15 du Code de l'Urbanisme.

Afin de garantir une continuité dans la gestion des autorisations d'urbanisme sur le ban de la commune de Niederstinzel, le Maire propose de confier, par convention, la gestion de ces dossiers au service instructeur de la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud.

La présente convention de prestation de service, qui entrera en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016, précise notamment :

- le rôle et le champ de responsabilité des deux parties,
- les conditions de transmission des dossiers ainsi que des propositions de décision, afin d'assurer la fluidité du dispositif,
- les modalités de protection des intérêts communaux,
- les garanties de respect des droits des administrés.

Du fait de l'ancienneté de la mise en place du service instructeur communautaire et de l'option initialement retenue de faire prendre en charge par l'intercommunalité les coûts générés par l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres, cette prestation de service mutualisée est proposée aux communes membres à titre gracieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention de prestations de services avec la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune ;
- charge le maire de signer cette convention avec la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud ainsi que toutes les pièces de ce dossier,



## **RECRUTEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>e</sup> CLASSE EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Le maire propose au conseil municipal de recruter un agent administratif pour une durée d'un an sous la forme d'un contrat unique d'insertion qui stipule que la commune percevra un remboursement de 90 % des rémunérations.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016, pour une durée d'un an, la commune pourra recruter un adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe non titulaire à temps non complet,
- l'agent percevra une rémunération mensuelle brute correspondant au smic horaire pour une durée hebdomadaire fixée à 20 heures,
- autorise le maire à signer le contrat à durée déterminée à intervenir, ainsi que le contrat unique d'insertion,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.



### **DIVERS**

#### **A) Approbation & subvention révision carte communale**

Le maire informe le conseil municipal que la révision de la carte communale de Niederstinzeln a été approuvée par arrêté préfectoral n° 2015-DDT57/SABE/PAU- N°14 du 19.11.2015 et qu'une subvention de 2.500€ a été versée par l'Etat pour cette révision.

#### **B) Chenilles processionnaires du chêne**

Le maire informe le conseil municipal que l'ONF ne vend plus de bois à façonner aux particuliers dans les zones infectées par la chenille processionnaire qui peut provoquer des allergies cutanées très handicapantes pour les personnes pénétrant dans le milieu forestier.

Ce phénomène de chenilles processionnaires est particulièrement concentré dans les forêts de Fénétrange et ses environs.



# Retraites et promotions chez les sapeurs pompiers

*La Sainte Barbe vient d'être célébrée chez les sapeurs-pompiers.  
A cette occasion, des nominations et deux départs à la retraite ont été fêtés à Niederstinzeln*



Les sapeurs-pompiers locaux sont choyés par leur chef de corps, le lieutenant Etienne Willig lors de la fête de la Sainte Barbe. Le rendez-vous a été fixé à l'église protestante de la localité où se sont retrouvés les sapeurs-pompiers avec leurs familles, les élus et les habitants pour suivre un office œcuménique célébré par le pasteur Christian Bauer et le curé Jérôme Petitjean. Les autorités religieuses évoquant les sacrifices consentis par les soldats du feu au service des autres. Seconde étape, sous les étoiles et les lumières de Noël, le cortège a été mené par les pompiers jusqu'au monument aux morts pour les sonneries d'usage, la levée des couleurs, l'hymne national. Une gerbe a été déposée par le lieutenant Etienne Willig, le maire Didier Klein et le conseiller général honoraire Alfred Poirot en hommage aux disparus.

## **Deux retraités**

Une troisième escale a eu lieu à la salle communale « Le Préau » pour un autre moment solennel: l'appel par le lieutenant des caporaux chefs Yves Zinck et Edgar Schuster Greib qui ont fait valoir leur départ à la retraite. Avec émotion, le chef de corps a fait l'éloge des 2 hommes disponibles aux interventions, manœuvres et manifestations.

Yves Zinck, entré chez les pompiers à Vibersviller a rejoint ceux de Fénétrange en 1976 puis intégré le corps local en 2008. Il a reçu les médailles d'argent en 1996, vermeil en 2001 et or en 2006. L'acte de nomination et les insignes de sergent honoraire du retraité lui ont été remis par le conseiller général honoraire Alfred Poirot.

Edgar Schuster-Greib, issu d'une famille de sapeurs-pompiers comme son père, son frère et son fils est un pur sapeur du corps local depuis juillet 1982. A l'issue des formations, il a été nommé 1<sup>ère</sup> classe en 1987, caporal en 1988, caporal-chef en 1995. Il est également médaillé argent, vermeil et or. C'est le maire Didier Klein qui a remis les galons de sergent honoraire à celui qui est aussi adjoint au maire.

Egalement promu sergent, Dany Klein, toujours en activité, s'est vu épingler les galons par les élus Alfred Poirot et Didier Klein qui n'ont pas manqué de louer les récipiendaires et les partants mais aussi de complimenter tous les sapeurs-pompiers à travers le pays qui se dévouent sans compter au service de leurs concitoyens en évoquant leurs rôles et en soulignant leur rapidité lors des récents drames à Paris et du TGV.

Les épouses Danièle, Irène et Francine ont reçu une belle gerbe de fleurs et des paniers garnis ont été remis aux partants entourés de leurs familles.

Après une salve d'applaudissements, le chef de corps, en galant homme, a offert à toute la gent féminine une rose grenat du plus bel éclat.

# ETAT CIVIL 2015

## DECES

- M. **SINTEFF Marcel** le 15 mai âgé de 79 ans
- M. **NOE Roger** le 24 juillet âgé de 76 ans

Sincères condoléances aux familles en deuil.

## ARRIVEES

- Mme **LESQUIR Sandrine**, son fils **Arnaud & M. DIRHEIMER Frank** au 53, rue Principale,
- M. **EBERHART Fabrice & sa fille Madison** au 9, rue de la Gare,
- Famille **MELAIS Estelle** au 22, rue Principale
- M. **LEVANG Stéphane** au 7, rue du Moulin
- Mmes **DELPECH Marie & LAPLUME Tatiana** au 31, rue Principale

Cordiale bienvenue aux nouveaux résidents

## NONAGENAIRES - OCTOGENAIRES

- M. **BERG André**, doyen de la commune né le 05 août 1922,
- Mme **SCHNEIDER Annelise**, doyenne de la commune née le 27 septembre 1924.
- M. **BUCHER Marcel** né le 16 décembre 1926.
- M. **SCHNEIDER Paul** né le 24 juin 1928.
- M. **WIES Paul** né le 21 décembre 1928.
- M. **WILLIG Walter** né le 9 février 1931.
- Mme **WILLIG Aline** née le 12 mars 1931.
- M. **KLEIN Jean-Paul** né le 9 octobre 1931.
- Mme **BUCHER Eugénie** née le 22 février 1932.
- Mme **KLEIN Florence** née le 29 février 1932.
- Mme **WIRIKOFFE Suzanne** née le 15 juillet 1932.
- M. **KLEIN Emile** né le 1<sup>er</sup> octobre 1932.
- Mme **SIEGLER Bernadette** née le 7 janvier 1933.
- M. **KLEIN Laurent** né le 1<sup>er</sup> août 1933.
- Mme **KLEIN Emma** née le 20 novembre 1933.
- Mme **BONFANTI Yvonne** née le 16 février 1934.
- Mme **BERG Odile** née le 14 mars 1934.
- Mme **SCHMITT Simone** née le 4 juillet 1934.
- M. **SCHNEIDER Charles** né le 9 juillet 1934.
- Mme **WIES Gaby** née le 16 septembre 1934.
- Mme **KLEIN Camille** née le 18 juin 1935.
- M. **JAEHNERT Marcel** né le 10 octobre 1935.



Félicitations à toutes et tous

## NAISSANCE

Emeline née le 6 novembre  
fille de  
**Stéphane KLEINKOPF  
& Sabrina SCHULER**

Toutes nos félicitations





# MARIAGE 2015

Le 9 mai,  
le 1er adjoint au maire  
Jean Marie BOUR a reçu  
le consentement mutuel  
de  
**Marc LILAS**,  
conseiller en élevage  
bovin  
&  
**Marie KONRADT**,  
aide soignante.



## Octogénaires 2015

KLEIN Camille  
le 18 juin

JAEHNERT  
Marcel  
le 10 octobre



# Des nouvelles des écoliers

Cette année, 24 écoliers de CM1-CM2 sont scolarisés à l'école de Romelfing. Les enfants sont issus des 3 villages du regroupement pédagogique intercommunal : Niederstinzeln, Berthelming et Romelfing.

En septembre, ils se sont rendus, avec leurs camarades de l'école élémentaire de Berthelming, au centre des Aliziers à La Hoube afin de participer pendant une journée, à des ateliers sur le thème de la découverte de la musique, de la danse et de la nature.



*Atelier nature dans la forêt : découverte des conifères et reconnaissance des arbres au toucher, yeux bandés.*



*Atelier musique : rythme avec les xylophones, metallophones et carillons.*



*Repas pris entre copains copines.*



*Atelier danse : apprendre à s'exprimer avec son corps. Même les garçons s'éclatent !*



# CLASSE CP-CE1 BERTHELMING

## MAINS A LA PATE au Moulin de la Blies

En mars dernier, la classe des CP/CE de l'école de Berthelming s'est rendue, très enthousiaste, dans les ateliers de poterie du Moulin de la Blies à Sarreguemines. Après une visite des lieux, les élèves ont revêtu leur blouse d'apprenti potier et ont remonté bien haut leurs manches pour se mettre au travail .



Cale en bois, rouleau, grattoir, moule, argile, biscuit, barbotine, four et compagnie : maintenant il n'y a plus de mystère pour eux !

Objectif : réaliser un cadeau pour la fête des mères ...mais ça, il ne fallait pas le dire c'était top secret! Les enfants sont néanmoins repartis les mains vides , confiants encore pour quelques temps, leur trésor tout neuf (un vase) au savoir faire de leur « maître potier » et aux presque 1200 °C de son four géant.



# Ecole élémentaire de Berthelming



Confection de la galette des rois



Apprentis faïenciers à Sarreguemines

# souvenirs scolaires



Eclipse de soleil



Fête des Ecoles



Rencontre « Balle au but »

# Ecole élémentaire de Berthelming



Carnaval



Musée verrier à Meisenthal

## Classe de C.E.1 et C.E.2



Sur les traces de Théodore GOUVY musicien franco-allemand à Hombourg-Haut







## Le mot du Président

### Bilan de l'année écoulée

Notre 23<sup>ème</sup> Marche Populaire a été victime de la canicule.

Malgré la température frôlant les 40° degrés, il y avait quand même 760 marcheurs.

Un grand Bravo à tous ces marcheurs, aussi bien à ceux qui ont fait le 5 ou le 10 ou le 20 kms.

Comme il faisait très chaud, le calcul est vite fait: 400 à 500 marcheurs en moins ce qui veut dire moins de repas, moins de casse-croûte, moins de gâteaux, beaucoup d'eau.

Ce n'était pas la bousculade, ni dans la cuisine, ni au gâteau, ni à la buvette, ni au casse-croûte, mais je dirais quand même un grand **MERCI** et un grand **BRAVO** à tous ceux et celles qui ont œuvré toute la journée, je me répète, il faisait TRES CHAUD.



Mais tout n'était pas perdu, il y a, comme on le fait depuis quelques années, le « Débriefing » qui suit toujours 2 semaines après notre Marche Populaire pour améliorer certains points .... ou pas ?

Les différentes sorties bus ont connu le succès que ce soit à La Bresse pour le ski, à Alteckendorf sous la pluie avec la philharmonie, à Beinheim, à Rohrwiler et sa choucroute nouvelle et à Stuttgart pour le marché de Noël: quel régal pour les yeux avec tous ces stands merveilleusement décorés.

### Dates à retenir pour 2016

Le calendrier 2016 vous a été distribué et quelques dates importantes à retenir :

- Notre **Assemblée Générale** : 11 juin 2016
- Notre **24<sup>ème</sup> Marche Populaire** : 10 juillet 2016

Les sorties Bus ci-après vous sont proposées pour l'année 2016 :

- Sortie ski à **LA BRESSE** en Février
- Marche à **HAGONDANGE**, le dimanche 1<sup>er</sup> Mai puis quartier libre à Amnéville (zoo, piscine ,.....)
- Marche à **HOLVING**, le dimanche 15 Mai, avec visite de la Faïencerie de Sarreguemines.
- Marche à **ESCHBACH**, le dimanche 17 juillet, SEEBACH et son fameux « Streisselhochzeit »
- Marche à **WESTHOUSE**, le dimanche 21 août, avec une visite « surprise »
- Marche à **METZ**, le samedi 10 décembre, avec son Marché de Noël illuminé.

**A vous tous : amis, membres, sympathisants et bénévoles ainsi qu'à vos familles, je vous souhaite à toutes et à tous une.**

***Bonne et Heureuse Année 2016***

**Le Président : Alphonse Winkler**

# **Amicale Donneurs de Sang Niederstinzel-Fenetrange-Postroff**

## **Bilan des collectes 2015**

**Fénétrange 09.01.2015 - 48 donateurs**

**Postroff 22.05.2015 - 57 donateurs**

**Niederstinzel 23.10.2015 - 60 donateurs**

**Le don de sang bénévole concerne chacun d'entre nous et il n'y pas de frontière entre donateurs et receveurs de produit sanguin.**

**Chaque donneur peut ainsi, grâce à son geste, contribuer à sauver des vies**

**Il est important de rappeler que les besoins s'élèvent à 10 .000 dons par jour car les produits sanguins ont une durée de vie courte.**

**Merci à tous ces donateurs ;**

**vos dons ont sauvé des vies,  
continuez à vous mobiliser.**

**Le président et son comité vous souhaitent :**

**Dans votre vie : la santé**

**Dans vos affaires : la prospérité**

**Et beaucoup d'amour tout au long de cette nouvelle année 2016.**

## **Collectes 2016 :**

**Fénétrange 08.01.2016**

**Postroff 20.05.2016**

**Niederstinzel 21.10.2016**

**Le président :  
KLEIN Dany**



# LA VIE DES POMPIERS DU VILLAGE

L'année 2015 était plutôt calme au niveau des manœuvres et interventions.

Comme chaque année, nos différentes manifestations ont connu un vif succès.

## **Les manifestations de cette année organisées par l'amicale des Sapeurs-Pompiers du village**

- **La neuvième édition du « brûle-sapin »**, cette idée, empruntée à nos voisins alsaciens de Kirrberg, consiste à se réunir autour d'un bon feu, avec de la soupe aux pois et des knacks. Comme chaque année, une partie de la recette sera **reversée à l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers de France**.



- **La 10ème édition du Vide-Grenier/Brocante**, cette année le beau temps était de la partie, ce qui a permis à de nombreux chineurs de venir découvrir les différents objets mis en vente par les habitants du village et de la région et de déguster nos pizzas et flammes, midi et soir, avec une nouvelle option proposée : la livraison à domicile (option restant à améliorer pour satisfaire le maximum). Pour la troisième année consécutive la brocante s'est déroulée dans la rue Principale.

- **L'apéritif** qui a lieu le dimanche de la "Kirb" ainsi que **la soirée Harengs**, organisée le 10 novembre avant la "Kirb" du village a connu cette année encore un grand succès puisque la nouvelle salle du village "Le Préau", affichait complet pour cette deuxième édition.



- **La traditionnelle Sainte-barbe** s'est déroulée cette année à Niederstinzell, avec l'ensemble du Corps local, des vétérans ainsi que les familles des deux retraités.

Une cérémonie religieuse a été célébrée par Mr le Curé PETIT JEAN Jérôme et le Pasteur Bauer. Après cette belle cérémonie une gerbe a été déposée au monument aux morts et la fête s'est poursuivie dans la salle « Le Préau » avec un discours pour les départs à la retraite d'Edgar et Yves, pour lesquels le plus beau cadeau était d'avoir réuni leurs familles. Après cet instant émouvant le repas est pris en commun.



**Toutes nos félicitations à nos deux retraités ainsi qu'à leurs épouses.**

**Félicitations à Dany pour son grade de Sergent**

Le Lieutenant Etienne WILLIG a tenu à **remercier toute son équipe** pour son implication lors des différentes manœuvres et manifestations.

Pour finir un traditionnel

.....  
**MERCI**

- A Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour leur soutien.
- Aux bénévoles qui ont participé à divers travaux et à nos différentes manifestations.
- A toute la population pour leur accueil lors de la vente des calendriers.

**BONHEUR, SANTE ET PAIX POUR L'ANNEE 2016**  
**Vous souhaite l'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de Niederstinzell**

Le Chef de Centre  
Etienne WILLIG

# Conseil de Fabrique



## MERCI

à toutes les personnes,  
qui par leurs dons,  
qui par leurs actions bénévoles,  
qui par leur simple présence,  
participent à la vie paroissiale et  
soutiennent encore notre Eglise.



Les membres du Conseil de Fabrique vous adressent leurs  
Meilleurs Vœux de Santé et de Paix,  
de Joie et de Bonheur.

# BONNE et SAINTE ANNEE 2016.

La présidente: Sylvie BOUR

# Conseil Presbytéral

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir notre nouveau Pasteur Christian BAUER.  
Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre paroisse.



Veillée de Noël avec les enfants & la chorale de Burbach —Diedendorf

Un grand MERCI à nos fidèles et  
généreux  
donateurs qui contribuent ainsi au  
bon fonctionnement  
de notre Eglise.

Meilleurs voeux de bonheur,  
santé, joie et paix pour 2016  
à vous tous.



La vice-présidente :  
Marie-Louise KRUGER

# Le Club d'Épargne « Au Bon Coin » sur de bons rails

L'année 2015 a vu le redémarrage de l'activité du club d'épargne avec un bilan très prometteur.

En effet, à l'issue des 11 levées mensuelles, il a été remboursé la coquette somme de 42.000€ lors de l'assemblée générale avec la présence de 110 sociétaires sur les 130 que compte le club.

Le bilan financier est très positif suite à l'organisation par le club d'épargne des manifestations ci-après:

- \*Concours de belote début mars à Diedendorf avec 144 joueurs
- \*Fête de la Musique au mois de juin avec 130 participants
- \*Bar lors des levées avec la présence de 50 à 70 personnes



***Je tiens à remercier les membres du comité et leurs conjoints pour avoir contribué au succès de ces manifestations, ainsi que de leur aide lors des levées.***



Lors de la dernière assemblée générale, le comité a été complété et se compose à présent de:

- \*Président: KLEIN Didier
- \*Vice-président: NEUROHR François
- \*Secrétaire: WETTERHOLD André
- \*Vice-secrétaire: HELMSTETTER Muriel
- \*Trésorier: SCHNEIDER Jean Marc
- \*Vice-trésorier: WILLEM Roudi

\*Censeurs:

- BAUER Herbert, BERG Florent, JEHLE Eliane, KLEIN Dany, KLEIN Jessica, SAGAN Pascal, SCHUSTER GREIB Jonathan, WIRIKOFFE Romain & ZIMMER Remy

La 1ère levée 2016 aura lieu le dimanche 17 janvier à 11h30 avec ouverture du bar dès 10h30, et les levées suivantes se dérouleront suivant les dates ci-après:



|            |         |              |            |             |
|------------|---------|--------------|------------|-------------|
| 21 février | 20 mars | 17 avril     | 22 mai     | 19 juin     |
| 24 juillet | 14 août | 11 septembre | 16 octobre | 13 novembre |

La mise minimum est de 10€/levée et le montant des amendes en cas de non versement est de 2€ (avec une franchise de 2 amendes pour l'année 2016).

Le concours de belote sera organisé à Diedendorf le samedi 5 mars, la Fête de la Musique le dimanche 19 juin dans « Le Préau », et le remboursement des épargnes le samedi 26/11.

Il ne reste quelques casiers de disponible et vous pouvez encore vous inscrire lors de la 1ère levée le dimanche 17 janvier; il faut préciser que le bar est ouvert à toutes et tous; sociétaires du club d'épargne ou non.

**Le comité vous présente ses meilleurs vœux pour 2016  
vœux de santé et de bonheur**

Le président:  
KLEIN Didier

# LE BUDGET COMMUNAL 2015

Le Budget Communal se divise en deux sections:

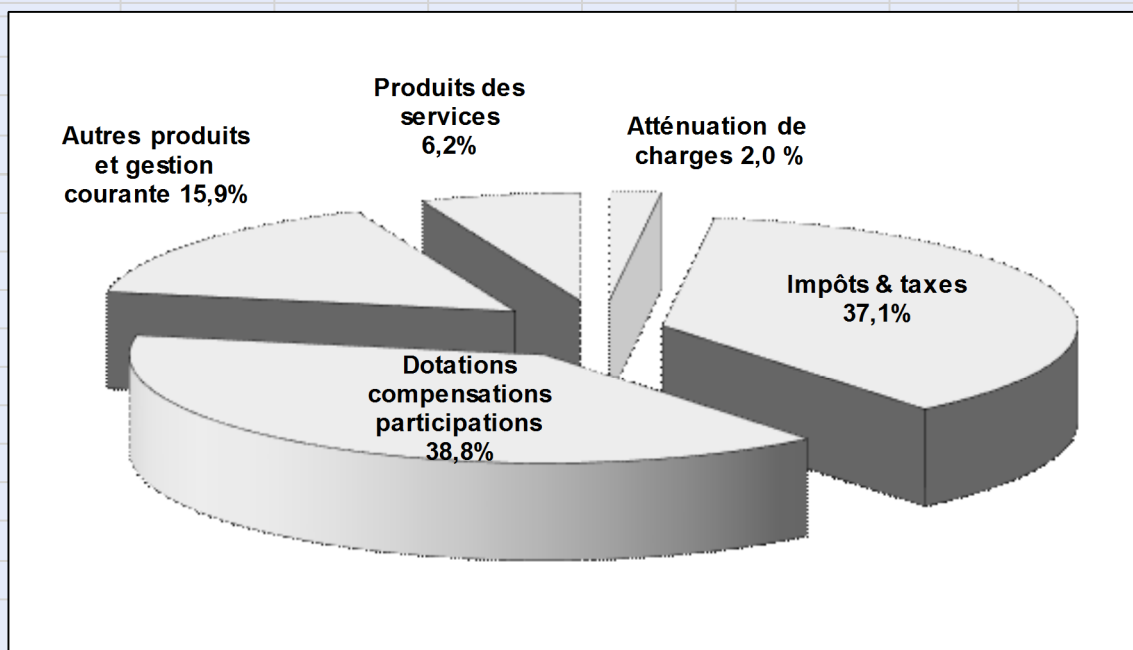
- \*la section de FONCTIONNEMENT
- \*la section d'INVESTISSEMENT

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES:

Chapitres:

|                            |   |                |
|----------------------------|---|----------------|
| 13                         | <b>Atténuation de charges</b><br>(Remboursement salaires emplois en CUI)  | 2 973          |
| 70                         | <b>Produits des services, du domaine</b><br>(location chasse, redevances EDF & SDIS, concessions cimetièrè, ....)   | 9 268          |
| 73                         | <b>Impôts et taxes</b><br>(Taxes d'habitation, foncières, CVAE et droits de mutation)   | 55 203         |
| 74                         | <b>Dotations, participations, subventions diverses</b><br>(Dotations reçues de l'Etat, attributions et compensations diverses étåt, département, CCPF, taxe droits de mutation....) | 57 584         |
| 75                         | <b>Autres produits et gestion courante</b><br>(Loyers logements communaux, terrains communaux, divers, ...& location salle)   | 23 578         |
| <b>TOTAL DES RECETTES:</b> |   | <b>148 606</b> |



Les recettes de fonctionnement ont diminué par rapport à 2014 (env.5%) suite à la diminution des atténuations de charges alors que les autres recettes étaient légèrement en augmentation

\*Près de 39% des recettes totales proviennent des dotations de l'Etat et des compensations diverses concernant les taxes locales

\*Les impôts locaux et les taxes de droit de mutation représentent près de 37% des recettes

\*Les loyers communaux (logements, terrains) & locations représentent 16% des recettes

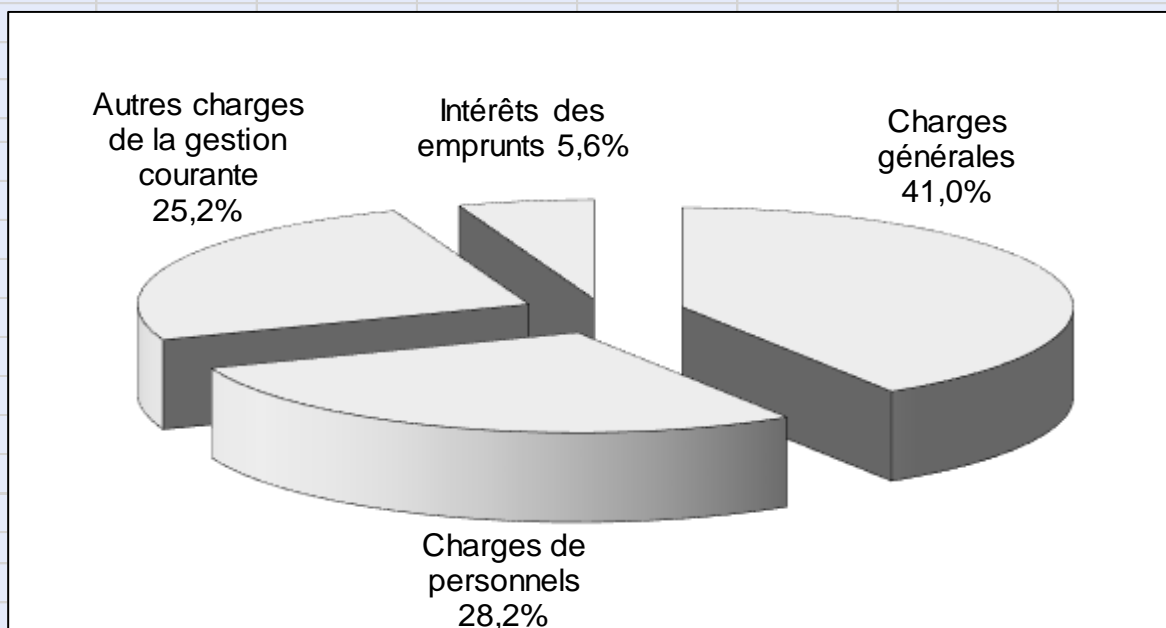
\*Les produits des services représentent plus de 6% des recettes

\*les atténuations de charge ne représentent plus que 2% des recettes

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES:

| Chapitres:                 |   | en €          |
|----------------------------|---|---------------|
| 11                         | <b>Charges à caractère général</b>  | 37 423        |
|                            | *Achats non stockables ou non stockés<br>(eau, électricité, fournitures de bureau, fleurs, produits d'entretien, petits équipements,...)  | 12 225        |
|                            | *Services extérieurs<br>(Entretien terrains, bâtiments, assainissement, éclairage public, voirie, assurances, maintenance, sonneries églises, formation, débroussaillage & élagage,.....) | 14 522        |
|                            | *Autres services extérieurs<br>(Fêtes et cérémonies, affranchissement, P.T.T., cotisations, annonces, honoraires & indemnités diverses, bulletin municipal, taxe urbanisme.....)          | 9 414         |
|                            | *Impôts et taxes<br>(Impôts et taxes foncières des propriétés communales, TLE presbytère)   | 1262          |
| 12                         | <b>Charges de personnel</b>   | 25 666        |
|                            | (Rémunérations et cotisations personnel communal)   |               |
| 65                         | <b>Autres charges de la gestion courante</b>  | 22 988        |
|                            | *Indemnités de fonction maire et adjoints + cotisations   |               |
|                            | *Contingents et participations diverses<br>(Service incendie, Accompagnement scolaire, .....)   |               |
|                            | *Subventions diverses<br>(Associations locales & autres,....)   |               |
| 66                         | <b>Charges financières et exceptionnelles (intérêts des emprunts,....)</b>  | 5 107         |
| <b>TOTAL DES DEPENSES:</b> |   | <b>91 184</b> |



Les dépenses de fonctionnement ont fortement diminué par rapport à 2014 (env.10%) suite à la fin des contrats du personnel embauché en CUI (Contrat Unique d'Insertion) subventionné à 90/95%

\*environ 41% pour les charges générales: en hausse car élagage & débroussaillage

\*environ 28% pour les frais de personnel: en baisse de 40% (arrêt contrats CUI)

\*environ 25% pour les autres charges de la gestion courante: en très légère hausse

\*environ 6% pour les intérêts des emprunts: en légère baisse suite au remboursement de la ligne de trésorerie de la salle "Le Préau" après versement des subventions.

## SECTION D' INVESTISSEMENT

### RECETTES:

| <u>Objet:</u>                                   | en €           |
|---|----------------|
| <b>*Subvention Etat</b>                         |                |
| Solde subvention "Le Préau"                     | 70 000         |
| Réserve parlementaire photocopieur & broyeur    | 1 500          |
| Etude carte communale                           | 2 500          |
| <b>*Subvention Conseil Général</b>              |                |
| Solde "Le Préau"                                | 54 203         |
| <b>*Dotations &amp; participations diverses</b> | 23 666         |
| Récupération TVA travaux d'investissement 2013  | 23 640         |
| Taxe Locale d'Equipement                        | 26             |
| <b>TOTAL DES RECETTES:</b>                      | <b>151 869</b> |

### DEPENSES:

|   |               |
|---|---------------|
| <b>*Achat terrains extension lotissement</b>                    | 10 141        |
| <b>*Révision carte communale</b>                                | 8 817         |
| <b>*Mobilier divers "Le Préau"</b>                              | 1 424         |
| <b>*Démolition maison Heck &amp; réfection voirie communale</b> | 8 400         |
| <b>*Photocopieur et ordinateur + logiciel</b>                   | 6 578         |
| <b>*Broyeur &amp; petits matériels</b>                          | 6 240         |
| <b>*Annonces appel d'offres rénovation temple</b>               | 750           |
| <b>*Remboursement capital des emprunts</b>                      | 15 406        |
| <b>TOTAL DES DEPENSES:</b>                                      | <b>57 756</b> |

## BALANCE GENERALE 2015

|  |                                    |                |
|--|------------------------------------|----------------|
| <b><u>RECETTES:</u></b>                                  | FONCTIONNEMENT                     | 148606         |
|  | INVESTISSEMENT                     | 151869         |
|  | Ligne de trésorerie                | 30000          |
|  | REPORT EXCEDENT FIN 2014           | 17138          |
|  | y compris réajustements début 2015 |                |
|  | <b>TOTAL DES RECETTES:</b>         | <b>347 613</b> |
| <b><u>DEPENSES:</u></b>                                  | FONCTIONNEMENT                     | 91184          |
|  | INVESTISSEMENT                     | 57756          |
|  | Remboursement ligne de trésorerie  | 145000         |
|  | LOTISSEMENT (Emprunt)              | 17374          |
|  | <b>TOTAL DES DEPENSES:</b>         | <b>311 314</b> |
| <b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE: (= Réserves fin 2015)</b> |                                    | <b>36 299</b>  |

Faible excédent de clôture fin 2015 (environ 6.000€) car la ligne de trésorerie de 30.000€ sera remboursée dès reversement de la TVA 2014 des travaux de la salle "Le Préau"



Visite du Sénateur  
MASSON Jean-Louis  
accompagnée de  
Mme HERZOG Christine  
conseillère départementale

Dotation de défibrillateur  
par la CCSMS  
aux communes membres  
dont Niederstinzel



En cette soirée du 31 Octobre afin de célébrer l'étrange fête de Halloween originaire des îles Anglo-Celtes, les enfants de Niederstinzel ont paradé dès la tombée de la nuit dans les rues déguisés en sorcières, vampires et autres personnages plus ou moins effrayant. Plusieurs groupes erraient de portes en portes à la chasse de bonbons avec pour phrase de collecte " des bonbons ou un sort ". Les habitants ont accueillis les monstres de la soirée avec une multitude de bonbons, le sourire et la joie de voir une jeunesse dynamique.



Préparatif des  
Illuminations de  
Noël



# RECENSEMENT de la POPULATION en 2016

Toute la population de Niederstinzeln sera recensée du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2016.

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société française.

Les communes de moins de 10000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de la population et, en 2016, Niederstinzeln est concerné par ce recensement organisé par la mairie et l'Insee.



L'agent recenseur **Vicky SCHMELZER** se rendra donc à votre domicile à partir du 21 janvier 2016, elle sera munie d'une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Elle vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement et si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous

aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur ou être retournés rapidement en mairie et au plus tard pour le 20 février 2016.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes ; la qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Nouveauté vous pourrez répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra un code.

**Toutes vos réponses sont confidentielles ; elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.**

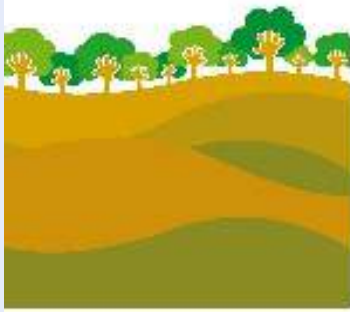
Rappel population Niederstinzeln recensements précédents

| Année      | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2006 | 2011 |
|------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Population | 334  | 316  | 287  | 253  | 243  | 245  | 274  |



Logo of the French Republic and the text 'RECENSEMENT de la population 2016'. Below it, the slogan 'DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN'. The central illustration shows a colorful town scene with houses, trees, a bus, and people. At the bottom, it says 'C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE du 21 janvier au 20 février www.le-recensement-et-moi.fr' and 'Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !' with the Insee logo and '& votre commune'.





## QUE FAIRE DES OUBLIÉS DE NOS PENDERIES ?

Vêtements, linges de maison, chaussures, ceintures, sacs

« EN BON ETAT

« MEME ABIMÉS

### ► DON direct aux associations

- SAINT VINCENT DE PAUL (Sarrebouurg)
- EMMAÛS (Sarrebouurg)
- LA CROIX ROUGE (Sarrebouurg)
- LE LIONS CLUB (Phalsbourg, collecte de printemps)

### ► DEPOT dans les bornes à vêtements

Ils seront ensuite retriés et donnés au Relais.  
Les vêtements en bon état (61 %) sont réutilisés  
tandis que les éléments hors d'usage (36 %) seront  
transformés en isolant pour maison.



CHAQUE ANNEE,  
**4 kg\*** de vêtements  
par habitant, sont déposés  
dans nos bornes.

**6 kg\*** de vêtements  
par habitant sont encore mis à  
la poubelle.

PENSONS A LEUR DONNER  
UNE SECONDE VIE.

\* Moyenne Pays de Sarrebouurg)



Trouvez une des **69** bornes proches  
de chez vous sur

[www.pays-sarrebouurg.fr](http://www.pays-sarrebouurg.fr)



# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016

- \*Vendredi 8 janvier:           ♣Collecte de Sang à Fénétrange  
  *D.S.B. Fénétrange-Niederstinzeln-Postroff*
- \*Samedi 9 janvier:           ♣Vœux du maire
- \*Samedi 16 janvier:         ♣Soirée « Brûle Sapins » *Amicale Sapeurs Pompiers*
- \*Dimanche 17 janvier:     ♣1<sup>ère</sup> levée Club d'Épargne « Au Bon Coin »
- \*Fin janvier/début février: ♣Sortie ski à La Bresse *Sport Culture Loisirs (SCL)*
- \*Samedi 5 mars:             ♣Concours de Belote à Diedendorf  
  *Club d'Épargne « Au Bon Coin »*
- \*Vendredi 18 mars:         ♣Soirée « Maisons fleuries »
- \*Dimanche 1<sup>er</sup> mai:         ♣Sortie marche populaire Hagondange (SCL)
- \*Dimanche 8 mai:           ♣Commémoration de l'Armistice  
  *Commune de Niederstinzeln et UNC*
- \*Dimanche 15 mai:         ♣Sortie marche populaire Holving (SCL)
- \*Vendredi 20 mai:           ♣Collecte de Sang à Postroff  
  *D.S.B. Fénétrange-Niederstinzeln-Postroff*
- \*Samedi 11 juin:             ♣Assemblée Générale *Sport Culture Loisirs*
- \*Dimanche 19 juin:         ♣Fête de la Musique *Club d'Épargne « Au Bon Coin »*
- \*Samedi 25 juin:             ♣Kermesse scolaire à Niederstinzeln  
  *RPI Berthelming-Niederstinzeln-Romelfing*
- \*Dimanche 10 juillet:     ♣24<sup>ème</sup> Marche populaire Internationale (SCL)
- \*Dimanche 17 juillet:     ♣Sortie marche populaire Eschbach (SCL)
- \*Dimanche 21 août:         ♣Sortie marche populaire Westhouse (SCL)
- \*Dimanche 18 septembre: ♣Brocante - Vide greniers *Amicale Sapeurs Pompiers*
- \*Dimanche 9 octobre:     ♣Repas communal (+ de 60 ans)
- \*Vendredi 21 octobre:     ♣Collecte de Sang à Niederstinzeln  
  *D.S.B. Fénétrange-Niederstinzeln-Postroff*
- \*Jeudi 10 novembre:       ♣Soirée Harengs *Amicale Sapeurs Pompiers*
- \*Vendredi 11 novembre:   ♣Fête de l'Armistice  
  *Commune de Fénétrange et UNC*
- \*Dimanche 13 novembre:  ♣Kirb *Amicale des Sapeurs Pompiers*
- \*Samedi 26 novembre:     ♣Soirée Remboursement  
  *Club d'épargne « Au Bon Coin »*
- \*Samedi 3 décembre:       ♣Soirée Sainte Barbe  
  *Amicale des Sapeurs Pompiers*
- \*Samedi 10 décembre:     ♣Sortie marche populaire Metz Illuminé (SCL)

Cette liste est susceptible d'être modifiée / complétée par les différents organisateurs.



# LE CRÉDIT MUTUEL FAIT BAISSER LE BUDGET MOBILE DE TOUTE LA FAMILLE.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS,  
ÇA CHANGE TOUT.

**Crédit Mutuel**

CRÉDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES  
1 RUE DU MARÉCHAL LECLERC - 57930 FENETRANGE  
1 ROUTE DE FÉNÉTRANGE - 57400 SARRALTROFF  
9 RUE DE SARREBOURG - 57400 LANGATTE

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 € (RCS B 588 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Talbott, 75436 Paris Cedex 06, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous [www.ofas.fr](http://www.ofas.fr)